

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Musique

1^{re} et 2^e secondaire

Québec 

Musique

1^{re} et 2^e secondaire

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder, pour leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1996 - 94-0738

ISBN 2-550-09980-X

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1996

Conformément aux dispositions de l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le présent programme Musique a été conçu à l'intention des élèves de première et deuxième secondaire. Ce programme sera obligatoire dans toutes les écoles à compter du 1er juillet 1998.

La ministre de l'Éducation,

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized cursive letters that appear to read 'P. Marois'.

PAULINE MAROIS

CHAPITRE PREMIER - Introduction	1
Introduction	3
1.1 Les fondements	5
1.2 Les orientations et les principes directeurs	8
1.3 L'organisation du programme	9
1.3.1 L'objectif global	9
1.3.2 Les objectifs généraux	9
1.3.3 Les objectifs terminaux et intermédiaires	12
1.4 Les habiletés	12
1.5 L'apprentissage et la démarche propre à la discipline	17
1.6 Les moyens sonores à privilégier	19
1.7 L'évaluation des apprentissages	20
1.8 L'interrelation des éléments constitutifs du programme	21
1.9 Les modalités d'utilisation du programme	22
 CHAPITRE 2 - Objectifs et contenus	 25
 ANNEXES	 63
Annexe 1 : Structure des objectifs du programme	65
Annexe 2 : Liste des objectifs	66
Annexe 3 : Répartition des objectifs	70
Annexe 4 : Une nouvelle classification instrumentale : description de contenu pour les première et deuxième années du secondaire	72
Annexe 5 : Une nouvelle classification instrumentale : information à l'intention du personnel enseignant.....	76
 BIBLIOGRAPHIE.....	 83

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le présent programme d'études porte sur l'enseignement de la musique aux élèves de la première et de la deuxième année du secondaire. Il est le prolongement des programmes de musique qui ont eu cours au Québec depuis 1869 et reprend quelques éléments particuliers du programme de 1981. Il introduit par ailleurs plusieurs éléments de nouveauté par rapport à ce dernier puisqu'il s'inspire des recherches en psychopédagogie et en enseignement de la musique menées au cours de la dernière décennie.

Il a fallu tenir compte des besoins nouveaux de l'école eu égard aux défis qui se présentent. Ces défis se posent non seulement sur le plan pédagogique, social et démographique, mais aussi sur le plan culturel. L'évolution du langage musical, de ses règles, de ses codes et de son utilisation, la nouvelle technologie, l'intégration d'élèves provenant de diverses communautés ethniques et culturelles sont quelques-uns des éléments qui ont été pris en considération ici.

La musique elle-même est en transformation, voire en mutation. L'ère de l'informatique rend les instruments électroniques de plus en plus accessibles. Comment s'inscrire dans ce courant alors que l'évolution dans le domaine est tellement rapide que même les initiés ont peine à suivre? Comment faire place à la nouvelle réalité sonore que ces instruments apportent au monde musical et quel doit être leur rôle dans l'enseignement de la musique?

D'autres phénomènes suscitent notre réflexion. Comment s'adapter aux préoccupations et aux comportements culturels des jeunes de notre époque? Comment amener les élèves à se sentir concernés par leur éducation musicale? L'habitude du *zapping* contribue-t-elle à développer de nouveaux modes d'apprentissage? Les jeunes adoptent-ils une attitude radicalement différente à l'égard de toute stimulation? Les activités de la classe de musique doivent aujourd'hui tenir compte de ces réalités.

Depuis quelques années, la mission de l'école s'est considérablement élargie. Les courants actuels dans notre société veulent qu'elle forme de futurs travailleurs et travailleuses, tout en exigeant des agentes et des agents d'éducation qu'ils fassent preuve d'une préoccupation plus affirmée à l'égard de la formation de base des élèves, afin de favoriser l'épanouissement de toutes les facettes de leur personnalité. La musique, comme d'autres disciplines, se situe au carrefour des courants qui traversent l'école. Elle revêt toutefois une importance particulière puisqu'elle possède un formidable pouvoir d'attraction auprès des jeunes qui sont au début de l'adolescence. C'est pourquoi elle peut contribuer à satisfaire les attentes de la société envers l'école.

Le programme de musique a pour objet d'assurer une formation de base riche et variée autant aux élèves qui choisiront de s'orienter dans une autre discipline qu'à ceux et celles qui voudront persévérer en cette matière.

UN PROGRAMME QUI INTRODUIT DES ÉLÉMENTS NOUVEAUX

Dans le présent programme, on conserve l'idée de l'approche collective de l'enseignement de la musique, mise en valeur en 1981. On y reprend aussi l'idée maîtresse de l'objectif global qui

faisait consensus chez la très grande majorité des enseignantes et des enseignants. Son libellé a cependant été modifié dans le but de le rendre plus conforme à la réalité actuelle du milieu de l'éducation.

D'autre part, les résultats de l'évaluation du programme et les recommandations qui en découlent ont conduit à des changements significatifs, c'est-à-dire à une refonte majeure du programme.

Ces changements se concrétisent comme suit :

- les objectifs et les contenus sont adaptés au temps variable d'enseignement de la discipline;
- les objectifs de formation sont définis par année et non par cycle;
- la structure modulaire, qui est inadéquate pour encadrer les apprentissages des élèves en musique, a été abandonnée au profit d'une structure par objectifs généraux;
- les objectifs de formation sont clairement en rapport avec les fondements et il existe maintenant une cohérence évidente entre les différentes composantes du programme (fondements, orientations pédagogiques, principes directeurs, objectifs de formation, contenus, démarche d'apprentissage et démarche évaluative);
- le nombre d'objectifs a été considérablement modifié : le nouveau programme comporte deux objectifs généraux de plus que le précédent afin de diviser le champ d'apprentissage de manière plus cohérente. Cependant, le nombre total d'objectifs terminaux est passé de 63 à 19 (16 en première secondaire et 3 de plus en deuxième secondaire). Le nombre total d'objectifs intermédiaires a lui aussi été réduit;
- la formulation des objectifs spécifiques a été complètement remaniée afin de traduire des comportements aisément observables et mesurables;
- la description des contenus est beaucoup plus étoffée que dans le programme précédent de manière à faciliter la tâche de l'enseignante et de l'enseignant sur le plan de la gestion d'étape et de l'évaluation. En outre, les contenus sont précisés avec rigueur en tenant compte des différences engendrées par la diversité du temps d'enseignement et par les deux classes, soit la première et la deuxième année du secondaire;
- les objectifs généraux sont formulés selon un ordre hiérarchique, en respectant la complexité croissante des habiletés;
- les objectifs intermédiaires et terminaux sont maintenant organisés selon une structure hiérarchique et, exceptionnellement, selon une structure thématique, dans le but, encore une fois, de faciliter la gestion d'étape;
- la section préparatoire «Connaissance du monde sonore» est abandonnée puisqu'elle était considérée comme inutile par les enseignantes et les enseignants.

Il faut souligner qu'en plus de tenir compte, dans le présent programme, des recommandations formulées dans le Rapport global d'évaluation du programme de musique du premier cycle (1990), on a aussi pris en considération celles qui ont été formulées dans le Rapport global d'évaluation du programme de musique du primaire (1993), de manière à faciliter l'harmonisation des deux ordres d'enseignement.

1.1 LES FONDEMENTS

Pour s'adapter aux défis multiples que posent les nouvelles réalités de notre époque, le présent programme doit s'appuyer sur des fondements précis qui tiennent compte à la fois des besoins de l'élève, de l'école et de la société.

FAVORISER L'ACQUISITION D'HABILITÉS PARTICULIÈRES ET TRANSFÉRABLES

La musique est une forme d'expression totale «où les émotions et la sensibilité s'unissent à l'intelligence dans la création et l'interprétation» (Rapport Parent, 1964). C'est ainsi qu'elle contribue activement au développement global de la personne.

Sur le plan psychomoteur, la pratique musicale, par les exercices techniques et le jeu instrumental, améliore la souplesse et l'agilité du geste et la coordination entre l'oreille et la main. Elle favorise aussi le développement de la discrimination visuelle et auditive. Par ailleurs, en sollicitant les aspects intuitif, imaginatif et créatif de l'être, la musique est un outil privilégié d'expression. Elle se révèle également un puissant agent de développement des capacités de l'élève, relevant du domaine cognitif. C'est ainsi qu'elle procure à l'élève une part des savoirs qui lui sont essentiels. De plus, si la musique «n'influence pas directement la mémoire spontanée ou immédiate, elle renforce considérablement la mémoire à long terme» (Lehman, 1973). Elle a aussi des effets bénéfiques sur la concentration. La pratique de la musique permet en outre l'épanouissement des habiletés affectives de l'élève, en l'incitant à explorer et à exprimer ses émotions et en l'amenant à développer la conscience de son individualité et la reconnaissance de son potentiel. L'expression artistique, y compris la musique, «permet de rendre visible et audible ce qui est à l'intérieur de soi : c'est l'unicité de l'être qui s'y exprime» (Conseil supérieur de l'éducation, 1988). En ce qui a trait au comportement, la structure des activités d'apprentissage qui se déroulent dans la classe de musique développe l'autonomie et le sens des responsabilités. La pratique musicale exige aussi que l'élève fasse preuve de discipline et de perfectionnisme.

Le langage musical est à la fois un mode de connaissance spécifique et un code de communication universel. En ce sens, il constitue un outil privilégié permettant à l'élève de mieux comprendre l'être humain et son univers, car il donne accès à l'histoire, à l'héritage culturel et au vécu des peuples. Par la connaissance de ce langage, l'élève se donne les moyens de créer, d'explorer son monde imaginaire et d'être sensible à celui des autres. Puisqu'elle est le fruit de la société qui l'engendre, la musique peut guider l'élève vers une synthèse globale de son univers social et favoriser l'intégration de l'ensemble de ses expériences de vie. Elle doit aussi l'amener à améliorer son sens critique et à développer son pouvoir créateur, sa sensibilité et sa confiance en soi. Ces éléments sont essentiels à la poursuite du développement personnel et professionnel de tout individu.

À la lumière de ces observations, on peut conclure que les savoir-faire acquis en éducation musicale sont transférables dans toutes les autres disciplines. Il est démontré en effet qu'un bon enseignement musical peut favoriser de meilleurs résultats dans d'autres disciplines, l'apprentissage de la musique permettant aux élèves de développer leurs compétences «dans

les domaines de l'expression orale et écrite, des mathématiques, de la lecture, de la qualité d'écoute, du raisonnement et de l'étude» (McCaughey, 1985). L'éducation musicale alimente aussi «leur ouverture par rapport à l'innovation, leur flexibilité dans la résolution de problèmes, leur capacité de poursuivre un projet à long terme et leur habileté à apprendre des autres» (McCaughey, 1985).

FAVORISER L'INTÉGRATION À LA COMMUNAUTÉ

L'éducation musicale contribue à l'intégration dynamique de l'élève à la société, car elle favorise le développement des habiletés et des attitudes suivantes :

- le sens critique,
- la capacité de s'intégrer au marché du travail,
- l'aptitude à profiter de la vie culturelle de la société, y participer et l'enrichir,
- l'ouverture sur le monde.

Le sens critique

La musique est omniprésente. Elle s'insinue dans nos vies par l'intermédiaire de tous les réseaux de communication existants. «L'enfant, dès sa naissance, baigne littéralement dans un environnement où le son et l'image, parallèlement au langage verbal, agissent sur lui en le modifiant» (Rioux, 1969). Le rôle de l'école secondaire est aussi de rendre l'élève critique à l'égard des médias et des valeurs qui y sont transmises. Il faut également l'amener à décoder les messages véhiculés par la musique. Ainsi l'élève, consommateur d'aujourd'hui et de demain, pourra-t-il faire preuve de discernement et réagir avec plus de vigilance à ce qui lui est proposé.

La capacité de s'intégrer au marché du travail

Les transformations radicales du monde de l'emploi exigent de nouvelles aptitudes chez celles et ceux qui sont appelés à y évoluer; ces individus devront faire preuve de logique, de jugement, d'empathie, d'intuition et d'une grande faculté d'adaptation, tout en étant sensibles à la dimension culturelle de la société. Les études musicales contribuent juste-ment à développer ces compétences de plus en plus recherchées par les entreprises. «L'enseignement par les arts peut encourager et promouvoir un climat psychologique et social créateur, propice à l'invention, l'innovation et la diffusion de nouvelles technologies. Il peut sensibiliser entrepreneurs, gestionnaires et employés au contexte du changement et les rendre plus aptes à réagir de façon positive et constructive à ce changement» (Hillman-Chartrand, 1986). Ce sont donc tous les secteurs d'emploi qui bénéficient des incidences positives de l'éducation musicale.

L'aptitude à profiter de la vie culturelle de la société, y participer et l'enrichir

Dans diverses formes d'art, le Québec a produit des créateurs, des créatrices et des interprètes dont le travail innovateur, reconnu ici et ailleurs, a fortement contribué à façonner une identité culturelle qui lui est propre. Les œuvres de ces artistes sont considérées à juste titre comme le miroir de notre société; elles nous permettent de nous reconnaître et d'évoluer.

Pour garder intact et raffermir le lien entre les artistes et la population, il faut cultiver chez l'élève une ouverture et une attitude positive envers les arts et lui permettre de s'approprier les diverses manifestations de sa culture en favorisant des contacts assidus avec des professionnels de la musique ainsi que la fréquentation des lieux de diffusion. Ainsi sera-t-il plus tard un amateur sensible et désireux d'apporter son appui au déploiement de la vie artistique de sa communauté, posant de ce fait un geste concret d'appartenance et d'engagement à l'endroit de son milieu social. «C'est la qualité de la vie culturelle des sociétés qui conditionne de plus en plus leur progrès matériel même (...) et leur permet de s'imposer de façon concurrentielle sur les marchés mondiaux» (La Chambre de commerce de Montréal, 1986).

L'ouverture sur le monde

Vus sous l'angle de l'histoire, les arts témoignent de l'évolution de l'humanité. La musique, art social par excellence, porte les traces de ces changements historiques. En l'étudiant, l'élève jette aussi un regard sur la nature et la diversité de notre monde. L'enseignement de la musique contribue ainsi au décloisonnement de la pensée et des mentalités quand il s'exerce, sans préjugés, dans un esprit d'ouverture, de découverte et de respect à l'égard des gens, des choses et de toutes les manifestations de la vie. De ces valeurs découlent des principes fondamentaux qui orientent le cheminement d'un individu tout au long de son existence.

FAVORISER L'OUVERTURE À LA PLURALITÉ

La musique incarne, à sa manière, les croyances et les valeurs des peuples. De nos jours, pour répondre aux besoins grandissants créés par la diversité ethnique de notre société, il faut élargir les orientations culturelles de l'enseignement de la musique. C'est en gardant à l'esprit cette réalité que, dans le programme, on entend favoriser la mise en valeur des acquis de la culture québécoise et son enrichissement par l'ouverture à la pluralité.

À cet égard, l'éducation musicale peut devenir une façon de refléter ou, à tout le moins, d'explorer la diversité culturelle de la communauté. En conséquence, le fait de créer ou d'interpréter de la musique, d'en écouter, de faire des exercices techniques trouve sa source dans la musique québécoise et occidentale, mais peut aussi s'inspirer d'autres cultures. Il faut donc proposer des activités en relation avec des musiques d'ici et d'ailleurs et montrer l'influence réciproque des musiques en exploitant les ressources qui conviennent au vécu et à la culture des élèves. Il y a lieu cependant de respecter les conditions suivantes : l'étude de la musique d'une «autre» culture doit porter sur les qualités esthétiques et formelles d'une réalisation artistique; cette étude ne doit pas avoir pour effet de banaliser la culture québécoise. Celle-ci doit en effet être perçue comme le ciment de notre identité collective, une source vivante, dynamique et toujours en évolution.

S'inspirant d'une vision nouvelle de l'éducation, ces approches pédagogiques «mettent l'accent à la fois sur l'adhésion à la culture publique commune et sur l'accueil de l'altérité» (Conseil supérieur de l'éducation, 1993). C'est en véhiculant et en favorisant la mise en application des valeurs et des principes énoncés ici que le programme d'éducation musicale contribuera à l'ouverture de notre société par rapport à la réalité pluraliste qui l'anime.

1.2 LES ORIENTATIONS ET LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les orientations pédagogiques présentées ci-dessous sont issues des fondements énoncés précédemment. Elles constituent une synthèse des valeurs qui y sont proposées. Par ailleurs, les principes directeurs découlent des orientations d'ordre pédagogique. Ils servent de balises aux objectifs d'apprentissage et aux contenus s'y rattachant.

Synthèse des orientations pédagogiques

Être sensible à la musique, la jouer, la comprendre, l'apprécier constituent un mode d'accès à la connaissance de soi-même et du monde. Cela suppose une démarche axée sur une approche beaucoup plus large que la seule acquisition de connaissances.

L'éducation musicale véhicule des valeurs fondamentales et facilite le développement des multiples facultés de la personne sur le plan physique, intellectuel, affectif et social.

L'apprentissage de la musique doit être vécu par l'élève comme une recherche disciplinée d'expression à partir d'une démarche d'enseignement structurée. De plus, l'éducation musicale doit favoriser l'épanouissement de son pouvoir créateur.

L'apprentissage de la musique accroît le sens de la collaboration et permet d'apprendre des autres.

Le programme se veut un outil d'ouverture sur le monde, dans un esprit de découverte. Les apprentissages proposés permettent à l'élève d'entrer en relation avec la société et l'incitent à profiter de la vie culturelle qui l'entoure et à l'enrichir en y participant.

L'éducation musicale doit favoriser l'identité culturelle québécoise et l'ouverture à d'autres cultures.

Le programme doit amener l'élève à développer ses aptitudes à s'autoévaluer, à nuancer son jugement et à faire preuve d'un plus grand sens critique.

Principes directeurs

1. Favoriser une approche sensorielle et pratique de la musique.
2. Viser l'épanouissement des habiletés cognitives, psychomotrices et affectives, dans une optique de développement global de la personne.
3. Inciter l'élève à développer son sens de l'expression et sa créativité.
4. Privilégier un enseignement collectif de la musique.
5. Favoriser la curiosité de l'élève et développer son ouverture sur le monde dans le but de lui permettre d'avoir accès au patrimoine musical mondial et d'apporter sa contribution à la société d'aujourd'hui et de demain.
6. Permettre à l'élève de vivre des activités en relation avec des œuvres musicales d'ici et d'ailleurs.
7. Placer l'élève en situation de porter un jugement sur ses réalisations et celles des autres.

1.3 L'ORGANISATION DU PROGRAMME

Le programme est composé d'un objectif global et de huit objectifs généraux. Ces derniers sont précisés par des objectifs terminaux et intermédiaires. Cette structure a été élaborée de manière à s'ajuster à la diversité du temps d'enseignement observée en milieu scolaire.

Différents facteurs influent sur les objectifs. Les habiletés orientent les objectifs généraux et colorent également les objectifs terminaux et intermédiaires, ceux-ci tendant à couvrir le champ d'apprentissage de la discipline tout en développant les habiletés sous-jacentes. D'autre part, la démarche propre à la discipline détermine l'ordre des objectifs généraux et ordonne le déroulement des activités d'apprentissage dans le cours de musique en tenant compte du processus d'apprentissage de l'élève. Enfin, les fondements déterminent l'orientation des objectifs généraux, terminaux et intermédiaires. Ces objectifs comprennent les nécessaires notions relatives à la musique et sont aussi teintés des préoccupations exprimées au sujet de la réalité sociale, culturelle et affective de l'élève.

Chaque objectif général englobe les objectifs terminaux et intermédiaires et les contenus relatifs à l'un des champs d'apprentissage de la musique. Tous ces objectifs généraux sont étroitement liés. Les objectifs intermédiaires et terminaux qu'ils regroupent nourrissent ce lien important puisque de cette interrelation dépend l'atteinte de l'objectif global.

Le tableau présenté à l'annexe 1 illustre les liens qui existent entre chaque composante de la structure du programme.

1.3.1 L'objectif global

PERMETTRE À L'ÉLÈVE DE VIVRE DES EXPÉRIENCES MUSICALES VARIÉES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, D'OUVERTURE À LA VIE CULTURELLE ET DE COMMUNICATION.

L'objectif global est plus qu'un énoncé de principes; c'est le point de convergence et la raison d'être de tous les autres niveaux d'objectifs et du processus artistique qu'il englobe. Il découle des grandes orientations présentées précédemment. Pour que la musique réponde parfaitement à la mission éducative qui lui est dévolue dans notre système scolaire, elle doit, à la fois, développer le sens artistique comme tel et proposer à l'élève une prise de conscience de son intériorité et une ouverture accrue à l'égard de son environnement culturel et social.

1.3.2 Les objectifs généraux

Les objectifs généraux établissent le lien entre l'objectif global et les différentes activités propres à l'apprentissage de la musique. À cet effet, chaque objectif général est associé à un aspect précis de la discipline musicale. Cette subdivision s'opère aussi en fonction des habiletés.

Objectif général 1

RENDRE L'ÉLÈVE CAPABLE DE DÉMONTRER SA CONNAISSANCE DES PRINCIPALES COMPOSANTES THÉORIQUES ET TECHNIQUES UTILES À LA COMMUNICATION PAR LA MUSIQUE.

Cet objectif se divise en deux volets :

- la connaissance des éléments de langage et de structure;
- la connaissance des principales caractéristiques des moyens sonores.

Les objectifs terminaux et intermédiaires regroupés ici sont essentiels autant en première qu'en deuxième secondaire, car ils fournissent aux élèves les outils nécessaires à toute activité musicale.

Selon le temps d'enseignement dévolu à l'objectif général 1 (en fonction du mode d'organisation des contenus privilégié), il serait préférable de donner la priorité aux éléments de contenu les plus susceptibles d'être utilisés en situation d'interprétation et de création.

Objectif général 2

RENDRE L'ÉLÈVE CAPABLE DE FAIRE PREUVE DE DISCRIMINATION AUDITIVE EN FAISANT APPEL À L'ACUITÉ AUDITIVE ET À LA MÉMOIRE AUDITIVE.

Les objectifs et les éléments de contenu regroupés ici permettent à l'élève de réinvestir les habiletés auditives acquises dans des activités de réalisation musicale (interprétation, création). Certains des éléments de contenu sont en rapport avec l'objectif général 1.

Objectif général 3

RENDRE L'ÉLÈVE CAPABLE DE COMPRENDRE ET D'ANALYSER DIFFÉRENTS ASPECTS D'ŒUVRES MUSICALES CONSIDÉRÉES COMME MOYEN D'EXPRESSION D'UNE CULTURE.

Cet objectif vise à développer des habiletés qui procurent à l'élève les outils lui permettant d'apprécier la musique et, par elle, de vivre des émotions. On amène d'abord l'élève à lire de courtes partitions, mettant ainsi à contribution les acquis des objectifs généraux précédents pour les orienter vers une situation d'expression à venir dans le cadre d'activités d'interprétation et de création. Par ailleurs, certains objectifs terminaux et intermédiaires regroupés ici sont de nature à guider l'élève dans ses efforts pour percevoir et analyser les éléments structurels d'une œuvre ainsi que le contexte culturel dont elle est issue. Ces objectifs laissent au personnel enseignant une grande latitude quant au choix des œuvres.

Objectif général 4

RENDRE L'ÉLÈVE CAPABLE DE DÉMONTRER DES HABILÉTÉS PSYCHOMOTRICES À DES FINS D'EXPLORATION DE TECHNIQUE INSTRUMENTALE.

Cet objectif touche au domaine de la technique instrumentale. L'objectif terminal vise la coordination entre chaque élément de technique spécifié par les objectifs intermédiaires. Cependant, il est à noter que chacun de ces objectifs implique aussi une coordination entre l'élément technique qu'il aborde et les éléments techniques liés aux objectifs intermédiaires précédents. Comme pour les objectifs généraux décrits antérieurement, les habiletés développées ici le sont dans une optique de préparation aux activités prescrites par les objectifs 5 et 6.

Objectif général 5

RENDRE L'ÉLÈVE CAPABLE D'INTERPRÉTER DIVERSES ŒUVRES DU RÉPER-TOIRE EN APPLIQUANT LES RÈGLES RELATIVES AU LANGAGE MUSICAL, À LA STRUCTURE, À LA TECHNIQUE INSTRUMENTALE ET À LA TECHNIQUE D'INTERPRÉTATION.

Les deux blocs thématiques de l'objectif général 5 sont conçus de façon à amener graduellement l'élève à passer de l'exécution instrumentale (respect du texte musical, de la structure, des règles de technique instrumentale) à l'interprétation d'une œuvre, ce qui fait appel à la musicalité (respect des indications relatives aux éléments expressifs, respect des gestes de direction, sens du phrasé). Au cours de ce cheminement, l'élève est mis en contact avec un répertoire de musique d'ensemble qui se doit d'être varié et ouvert aux diverses tendances.

L'objectif général 5 regroupe les objectifs de l'un des deux grands axes de réalisation du cours de musique.

Objectif général 6

RENDRE L'ÉLÈVE CAPABLE DE FAIRE LA SYNTHÈSE DE SES ACQUIS MUSICAUX PAR LA CRÉATION D'ŒUVRES PERSONNELLES.

Les objectifs intermédiaires et terminaux de cet objectif général sont conçus dans le but précis de clarifier le travail de l'enseignante et de l'enseignant. Chacun des objectifs cible un contenu concis, donc plus facilement réalisable en situation d'enseignement et plus observable au moment de l'évaluation. Au cours des activités relatives à cet objectif général, l'élève aura à composer et à improviser une courte pièce ou une partie d'une pièce en utilisant **de manière personnelle** des éléments ou des principes prédéterminés. C'est la CRÉATIVITÉ PRODUCTIVE. L'élève aura aussi à faire la même démarche, mais en utilisant **de manière différente** des éléments ou des principes prédéterminés ou non. C'est la CRÉATIVITÉ INVENTIVE. De plus, la CRÉATIVITÉ EXPRESSIVE sera mise à contribution lorsque l'élève devra créer une courte pièce, en tout ou en partie, **à partir d'expériences de son choix**. Enfin, l'élève apprendra à écrire le fruit de sa création.

Objectif général 7

RENDRE L'ÉLÈVE CAPABLE D'ÉVALUER SES RÉALISATIONS MUSICALES ET CELLES D'AUTRUI EN FAISANT PREUVE DE SENS CRITIQUE.

Les trois grands thèmes de l'objectif général 7 s'inspirent directement des axes de développement énoncés dans les fondements. D'abord, l'élève est appelé à développer son goût et à faire des choix personnels. Ensuite, ses choix portent en grande partie sur les expériences vécues à l'école, dans son environnement immédiat. Enfin, l'élève est amené à porter un jugement sur la valeur d'œuvres musicales appartenant à son milieu culturel et social.

Objectif général 8

RENDRE L'ÉLÈVE CAPABLE DE DÉMONTRER DES HABILETÉS AFFECTIVES DANS LE CADRE DE SES EXPÉRIENCES MUSICALES.

Cet objectif est orienté essentiellement vers le développement des attitudes positives de l'élève. Les comportements attendus qui en découlent sont d'une importance de premier plan puisque sans eux, l'apprentissage perd singulièrement de sa signification, les acquis que procure le cours de musique de première et de deuxième secondaire ne s'inscrivant alors pas dans une perspective à long terme.

1.3.3 Les objectifs terminaux et intermédiaires

Les objectifs terminaux et intermédiaires de ce programme sont présentés de façon à proposer, dans la mesure du possible, un ordre croissant de difficultés. Lorsque l'organisation hiérarchique n'est pas utilisée, les objectifs sont regroupés autour d'un thème général. Cette approche a uniquement pour but de faciliter la planification par étape qu'effectue le personnel enseignant.

1.4 LES HABILETÉS

Les valeurs exprimées dans les orientations pédagogiques et les principes directeurs inspirent grandement l'action éducative. Le but premier de l'enseignement est de développer les habiletés, les compétences et les multiples facettes de la personnalité de l'élève; les objectifs d'apprentissage sont conçus pour atteindre ce but. Afin de répondre adéquatement aux défis que posent les fondements et que véhiculent les orientations pédagogiques ainsi que les principes directeurs, ce programme, par ses objectifs, met à contribution les habiletés d'ordre psychomoteur, cognitif et affectif et en favorise l'épanouissement. C'est en proposant des activités musicales en relation avec ces habiletés que le personnel enseignant touchera l'ensemble des contenus d'apprentissage de première et de deuxième année du secondaire et contribuera de manière significative au développement global de l'élève.

HABILETÉS D'ORDRE PSYCHOMOTEUR

Aptitudes perceptives : discrimination auditive et visuelle

Sur le plan de la discrimination auditive, l'élève reconnaît des sons ou des enchaînements de sons et les distingue les uns des autres, ce qui fait appel à l'acuité auditive. Il lui faut aussi reconnaître et reproduire ces sons, ce qui fait appel à la mémoire auditive.

Sur le plan de la discrimination visuelle, l'élève doit distinguer les formes et les détails pour pouvoir lire les symboles des différents types de notation, ce qui fait appel à l'acuité visuelle. Il lui faut aussi suivre l'enchaînement et l'agencement des symboles en coordonnant ses mouvements oculaires; il est ici question de repérage visuel continu. Par ailleurs, la mémoire visuelle est constamment sollicitée au cours de la lecture de partition puisque l'élève doit se souvenir des expériences visuelles antérieures pour les réactualiser dans le présent.

Qualités physiques : souplesse et agilité

En ce qui a trait à la technique instrumentale, l'élève doit pouvoir faire preuve de souplesse et d'agilité. La souplesse se définit comme une grande flexibilité des articulations mises à contribution au cours de l'exécution de mouvements précis. L'agilité est liée à la rapidité du mouvement, au temps de réaction et à la dextérité. En musique, ces capacités physiques sont du domaine de la motricité fine.

Mouvements de dextérité

Dans le jeu instrumental, l'élève adapte des mouvements fondamentaux (tels que tirer ou pousser) au contexte particulier de la musique. Pour ce faire, il lui faut raffiner la qualité du geste pour atteindre un certain niveau de compétence, ce qui relève de l'habileté d'adaptation simple.

Communication gestuelle : posture et maintien

L'habileté à maintenir une posture adéquate favorise une approche ergonomique du travail à l'instrument ou à la voix. La posture fait appel à une participation globale du corps. Pour sa part, le maintien consiste à ajuster le positionnement de l'instrument par rapport au corps, dont certains membres seulement sont mis à contribution.

HABILETÉS D'ORDRE COGNITIF

Acquisition des connaissances

Le but visé est de permettre à l'élève d'acquérir des connaissances concernant :

- la terminologie et les symboles utilisés;
- certains faits particuliers (par exemple, le nom des instruments ou les catégories de voix);
- différentes conventions et classifications.

C'est la mémoire qui est alors sollicitée.

Compréhension

Par les actions posées, l'élève montre qu'il comprend les notions. L'élève qui possède les connaissances nécessaires est capable de traduire une donnée exposée de façon verbale, sonore ou écrite sous une forme symbolique. Il lui est également possible de faire l'opération inverse. Effectuer une dictée musicale ou déchiffrer une partition relèvent aussi de l'habileté de compréhension. Cette habileté permet en outre à l'élève d'expliquer dans ses mots et de résumer de façon personnelle des faits, des notions, des événements.

Analyse

Le terme analyse est utilisé ici dans son sens le plus général. C'est en cultivant cette habileté que l'élève devient apte à reconnaître des éléments isolés faisant partie d'un ensemble de sons (par exemple, des éléments musicaux dans une œuvre). C'est aussi par l'analyse que l'élève arrive à déceler les liens existant entre différents éléments et les principes d'organisation sous-jacents au discours musical (par exemple, la forme d'une œuvre musicale).

Application

Le développement de cette habileté vise essentiellement à permettre à l'élève d'appliquer, dans une situation pratique, les notions, les règles et les principes appris précédemment. C'est en quelque sorte un transfert des apprentissages dans l'action, au moment de l'interprétation d'une œuvre musicale.

Synthèse

La synthèse consiste à rassembler des éléments divers de façon à créer un tout cohérent et original. C'est la production d'une œuvre où des idées, des notions, des principes, des règles sont organisés de façon personnelle, dans le but de transmettre une émotion, un sentiment, un message émanant de l'élève. En musique, la composition et l'improvisation sont de l'ordre de la synthèse.

Évaluation

Par cette habileté, l'élève apprend que pour formuler des jugements de valeur, il lui faut s'appuyer sur des critères, qu'ils soient personnels ou déterminés par d'autres. L'élève doit alors fonder son appréciation sur des bases précises, afin de juger de la cohérence, de l'exactitude ou de la rigueur de ses réalisations personnelles ou de celles d'autrui. Il ou elle peut ensuite comparer des œuvres ou reconnaître les valeurs véhiculées par celles-ci en appliquant des critères qui sont en relation étroite avec l'objet de l'évaluation.

HABILETÉS D'ORDRE AFFECTIF (ESTHÉTIQUES)

Réceptivité

L'élève montre d'abord une volonté de recevoir l'information donnée en acceptant, par exemple, d'écouter des styles musicaux variés ou de respecter l'opinion émise par ses camarades. Puis, dans une deuxième étape, il lui faut diriger son attention sur des stimuli précis (comme ceux qui émanent du chef d'orchestre), poussant un peu plus loin ses capacités de réceptivité.

Réponse

Ce deuxième niveau d'habiletés d'ordre affectif comporte trois sous-classes. En premier lieu, l'élève est capable de respecter les consignes et les règles (règles d'hygiène et d'entretien des instruments, consignes d'organisation, etc.). On souhaite ensuite voir l'élève participer de façon volontaire aux activités musicales, aux discussions et à d'autres formes d'activités. À ce deuxième stade, ce n'est plus la disposition à obéir qui entre en jeu, mais plutôt la faculté de faire des choix et d'agir librement et délibérément dans le sens de ses choix. Enfin, la troisième sous-classe concerne la réponse émotionnelle. L'attention se porte alors sur l'attitude positive et l'enthousiasme dont fait preuve l'élève au cours des activités d'apprentissage.

Valorisation

Dans ce niveau d'habiletés liées au domaine affectif, on cherchera à observer l'acceptation d'une valeur par l'élève. Cela se vérifie généralement par une forme d'engagement personnel un peu plus marquée qui se manifeste, entre autres choses, par des attitudes de persévérance, de minutie et participation soutenue.

INTERRELATION DES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

Le tableau 1 décrit les liens qui existent entre les habiletés, les objectifs généraux, les contenus et les incidences des principes directeurs.

TABLEAU 1

Habiletés	Objectifs généraux	Synthèse des contenus	Incidences des principes directeurs*
Acquisition des connaissances	1. Rendre l'élève capable de démontrer sa connaissance des principales composantes théoriques et techniques utiles à la communication par la musique.	- Connaissance des éléments de langage et de structure. - Connaissance des principales caractéristiques des moyens sonores.	- Principe 1 : objectif spécifié de façon à lier les objets d'apprentissage à leur utilisation.
Discrimination auditive	2. Rendre l'élève capable de faire preuve de discrimination auditive en faisant appel à l'acuité auditive et à la mémoire auditive.	- Éléments de structure. - Éléments des paramètres sonores.	- Principe 1 : importance du travail auditif et contexte des activités d'apprentissage. - Principe 2 : habiletés psychomotrices.
Compréhension Analyse Discrimination visuelle	3. Rendre l'élève capable de comprendre et d'analyser différents aspects d'œuvres musicales considérées comme moyen d'expression d'une culture.	- Lecture à vue, dictées, exercices. - Formes simples, systèmes d'écriture. - Époques. - Contextes historique et social des œuvres.	- Principe 2 : habiletés cognitives et psychomotrices. - Principe 5 : ouverture sur le monde. - Principe 6 : utilisation d'œuvres d'ici et d'ailleurs.
Souplesse et agilité Posture et maintien Mouvements de dextérité	4. Rendre l'élève capable de démontrer des habiletés psychomotrices à des fins d'exploration de technique instrumentale.	- Posture et maintien. - Mécanique de la respiration. - Émission du son. - Attaque du son. - Agilité et souplesse. - Détails d'articulation.	- Principe 2 : habiletés psychomotrices. - Principe 4 : l'objectif général 4 est un préalable aux situations collectives d'enseignement.
Application Mouvements de dextérité	5. Rendre l'élève capable d'interpréter diverses œuvres du répertoire en appliquant les règles relatives au langage musical, à la structure, à la technique instrumentale et à la technique d'interprétation.	- Respect du texte musical. - Respect de la structure. - Respect des règles de technique instrumentale. - Respect des indications relatives aux éléments expressifs. - Respect des gestes de direction. - Sens du phrasé.	- Principe 1 : approche pratique de la musique. - Principe 2 : mise à contribution de diverses habiletés. - Principe 3 : développement des capacités expressives de l'élève. - Principe 4 : musique d'ensemble. - Principe 5 : ouverture par rapport à un répertoire varié.
Synthèse	6. Rendre l'élève capable de faire la synthèse de ses acquis musicaux par la création d'œuvres personnelles.	- Utilisation d'éléments des paramètres sonores, de la structure musicale, des procédés d'écriture et du langage musical menant à la composition, à l'improvisation et à l'écriture.	- Principe 3 : développement des capacités créatrices de l'élève. - Aussi : principes 1, 2, 4 et 5.
Évaluation	7. Rendre l'élève capable d'évaluer ses réalisations musicales et celles d'autrui en faisant preuve de sens critique.	- Critères personnels ou préétablis basés sur différents facteurs permettant : · d'évaluer les expériences musicales; · d'exprimer des choix personnels; · de faire preuve de sens critique.	- Principe 7 : porter un jugement. - Aussi : principes 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
Réceptivité Réponse Valorisation	8. Rendre l'élève capable de démontrer des habiletés affectives dans le cadre de ses expériences musicales.	- Volonté de recevoir. - Attention dirigée et préférentielle. - Respect des règles. - Participation volontaire. - Attitude positive. - Implication personnelle.	- Principe 2 : habileté affective. - Principe 3 : expression volontaire des perceptions, des impressions, des émotions ou des préférences.

* Voir la liste des principes directeurs à la page 8.

1.5 L'APPRENTISSAGE ET LA DÉMARCHE PROPRE À LA DISCIPLINE

Dans la classe de musique, les actions de l'élève sont ordonnées par une démarche propre à la discipline qui est indissociable du processus d'apprentissage nécessaire à l'acquisition d'habiletés musicales.

L'APPRENTISSAGE

En musique, l'apprentissage est un processus menant à la transformation progressive des compétences de l'élève. Cela suppose donc l'acquisition d'une idée, d'une notion, d'une habileté ou d'une attitude nouvelle. Pour que l'apprentissage soit significatif, l'élève doit pouvoir mettre en relation l'élément nouveau avec l'ensemble des connaissances, des idées, des perceptions et des habiletés qu'elle ou qu'il possède déjà. Ce phénomène se produit à plusieurs reprises au cours d'une démarche en musique.

Le processus d'apprentissage est composé de trois phases interreliées :

La première est une phase de collecte d'information influencée par l'état d'esprit et la réceptivité de l'élève ainsi que par les stimuli qui lui sont proposés. L'information est filtrée par les habiletés et les connaissances préalablement acquises.

La deuxième phase du processus d'apprentissage amène l'élève à isoler certaines caractéristiques de l'information reçue, à les sélectionner et à les organiser de manière à s'en faire une représentation mentale. Les éléments de l'expérience d'apprentissage, qui n'étaient qu'implicites au départ, se clarifient alors avec précision.

Le passage de la deuxième à la troisième phase du processus exige que l'élève prenne une décision et fournisse un effort mental volontaire dans le but d'intégrer la nouvelle idée ou la nouvelle notion. La troisième phase l'amène donc à mettre en relation sa représentation mentale d'une information (résultant de l'expérience d'apprentissage vécue) avec l'ensemble de ses acquis cognitifs, affectifs ou psychomoteurs.

LA DÉMARCHE PROPRE À LA DISCIPLINE

La démarche propre à la discipline est le cheminement de l'élève au cours de l'étude de l'ensemble des objectifs pédagogiques et des contenus d'apprentissage d'une matière. Elle se distingue de la démarche pédagogique qui regroupe, pour sa part, l'ensemble des actions entreprises par l'enseignante ou l'enseignant pour guider l'élève dans l'apprentissage des contenus définis par un programme d'études.

La démarche proposée dans le présent programme explicite les composantes de l'expérience musicale constituée de trois parties distinctes : la **préparation**, la **réalisation** et l'**intégration** de la situation d'apprentissage. Ces trois phases, en complexité progressive, sont complémentaires et indissociables. De plus, elles sont étroitement liées au processus d'apprentissage.

Préparation

La préparation regroupe les apprentissages théoriques, culturels (littérature musicale), auditifs et techniques. L'élève perçoit en discriminant auditivement et en acquérant des connaissances qu'il ou qu'elle tente de comprendre et d'analyser. L'élève développe aussi ses habiletés de technique instrumentale pour se préparer à *faire* de la musique. Les apprentissages effectués à ce moment sont en quelque sorte une banque de données dans laquelle il ou elle puise pour alimenter les expériences de réalisation musicale ultérieures. Ceci nous ramène au sens premier du mot préparation. Ici, l'élève n'acquiert pas les connaissances et les habiletés techniques pour leur valeur intrinsèque, mais plutôt pour se donner les outils qui lui sont nécessaires pour interpréter et créer. Les objectifs généraux 1 à 4 correspondent à cette première phase de la démarche.

Réalisation

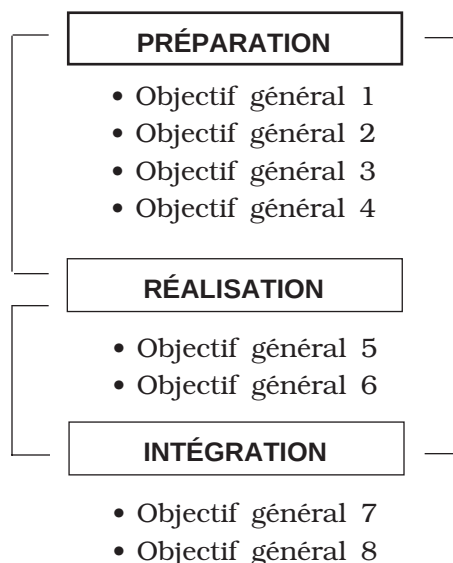
Les réalisations sonores offrent à l'élève la possibilité de concrétiser les images mentales et d'affiner les perceptions émanant de la phase de préparation. C'est une façon d'actualiser les acquis en les transposant en comportements observables dans l'interprétation ou dans la création musicale. Les objectifs généraux 5 et 6 du programme sont de l'ordre de la réalisation.

Intégration

L'intégration met l'élève en contact avec le domaine des sentiments et de l'évaluation, en vue d'affiner son sens critique et esthétique. Le retour sur les activités musicales vécues est le moment d'approfondir sa réflexion sur les apprentissages pour mieux les intégrer. Cette remise en question n'est pas que tournée vers soi; elle s'ouvre aussi sur les autres et sur la société en général. Les réactions de l'élève sont dictées par des perceptions personnelles balisées par des critères précis qui l'amènent à exprimer ses prises de conscience au regard de son environnement musical. Les objectifs 7 et 8 correspondent à la phase d'intégration.

La figure 1 présente comment les objectifs généraux et les objectifs spécifiques s'insèrent dans la démarche propre à la discipline.

FIGURE 1



1.6 LES MOYENS SONORES À PRIVILÉGIER

Pour différentes raisons, les moyens d'expression mis à la disposition des élèves varient selon les milieux. Le présent programme laisse au personnel enseignant le soin de choisir le type d'instrumentation répondant le plus adéquatement possible aux objectifs. Il a d'ailleurs été conçu de façon que l'élève puisse participer à la plupart des activités d'apprentissage en utilisant divers instruments. Cependant, une réalité s'impose : plus les moyens d'expression mis à la disposition de l'élève seront variés et multiples, plus il lui sera possible de s'investir dans ses études musicales et plus son désir de les poursuivre ira en grandissant. À ce sujet, il est relativement facile d'avoir accès à certains instruments non conventionnels et à divers objets sonores.

Par ailleurs, les instruments électriques et électroniques ainsi que l'ensemble des appareils issus de la nouvelle technologie musicale sont des outils d'enseignement d'un intérêt indéniable pour le personnel enseignant et les élèves. Depuis plusieurs décennies, les techniques d'enregistrement et de production du son se sont développées à une vitesse vertigineuse. Leur avènement a même provoqué de nouvelles formes d'expression stimulantes pour la pratique artistique, allant jusqu'à entraîner des remises en question positives de notre conception de l'art. Avec les années, ces techniques deviennent graduellement plus accessibles financièrement et nous devons envisager d'en explorer les potentialités éducatives dans le domaine musical.

C'est pourquoi ce programme, bien qu'il ne comporte aucun objectif terminal ou intermédiaire sur le sujet, vise à faciliter l'utilisation de cette technologie en constante évolution. Il est en effet possible d'avoir recours aux instruments et aux différents appareils associés au monde de l'informatique musicale pour que l'élève acquière les habiletés et les connaissances nécessaires.

1.7 L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

«L'évaluation pédagogique consiste essentiellement à récolter des informations dans le but de faciliter la prise de décision à différents stades du développement» (Lewy, 1977). «Dans le contexte scolaire, évaluer l'apprentissage, c'est essentiellement porter un jugement en comparant ce qui est arrivé à ce qui avait été prévu. Plus ce qui est prévu est exprimé clairement et plus ce qui est arrivé est analysé formellement, mieux on sera éclairé sur la réalité et sur la qualité de l'apprentissage» (ministère de l'Éducation, 1979).

L'évaluation n'est pas une fin en soi et ne se résume pas en une compilation statistique de résultats destinés à paraître sur le bulletin scolaire. Elle est davantage un moyen de vérifier et de mesurer le changement positif que procure l'apprentissage. Évaluer, c'est poser un regard sur les acquisitions de l'élève dans le but de déterminer les progrès accomplis.

Pourquoi évaluer?

Depuis fort longtemps, les parents, les employeurs ainsi que les administrateurs des différents organismes du milieu de l'éducation expriment le besoin légitime d'obtenir des renseignements sur l'élève. Utiliser l'évaluation pour répondre adéquatement à leur demande permet à toutes ces personnes de mieux comprendre l'enseignement de la musique.

Par ailleurs, recueillir des renseignements pertinents au moyen de l'évaluation pour ensuite les fournir aux personnes intéressées est une activité qui influe aussi sur le fonctionnement de la classe. Le travail à l'instrument et à la voix, l'acquisition des connaissances et le développement des différentes habiletés en rapport avec l'apprentissage de la musique sont des éléments fondamentaux du nouveau programme. Puisque le personnel enseignant consacre l'essentiel de sa tâche à aborder ces aspects, il est naturel de vouloir vérifier l'évolution de l'élève et dans quelle mesure il ou elle atteint les objectifs poursuivis, relativement à ces mêmes aspects. Cette démarche peut non seulement répondre aux besoins du milieu, mais aussi avoir des conséquences favorables sur la tâche éducative ainsi que sur le cheminement de l'élève.

Modalités d'évaluation

Afin d'évaluer les apprentissages des élèves, l'enseignante ou l'enseignant doit toujours avoir conscience du motif qui sous-tend toute évaluation. Qu'elle ait pour but une aide pédagogique immédiate (évaluation formative) ou une information sur l'atteinte d'un objectif terminal ou de plusieurs objectifs (évaluation sommative), l'évaluation fournit à chaque élève des renseignements utiles sur l'état de ses apprentissages. L'intuition et le jugement arbitraire doivent donc être exclus le plus possible de l'évaluation, pour faire place à la rigueur. L'une des façons d'y parvenir est de clarifier au mieux les critères utilisés pour guider les jugements. Cette démarche est essentielle car, comme le rappelle le Conseil supérieur de l'éducation, «dans l'enseignement des arts comme ailleurs, on doit pouvoir compter sur des instruments adaptés et fiables d'évaluation. La crédibilité même de cet enseignement en dépend aussi largement» (Conseil supérieur de l'éducation, 1988).

Pour obtenir un portrait réaliste des capacités de l'élève, l'évaluation des apprentissages doit porter sur tous les aspects de la formation qui lui est prodiguée. En musique, cela signifie que l'évaluation doit toucher les domaines cognitif, psychomoteur et affectif. Ces affirmations permettent donc de dégager les observations suivantes. Premièrement, il apparaît souhaitable que l'évaluation porte sur un champ d'observation beaucoup plus large que la seule acquisition de connaissances. Deuxièmement, sur le plan instrumental et vocal, il est préférable d'éviter d'axer l'évaluation uniquement sur le produit fini (la performance de l'élève). Les diverses étapes qui mènent à cette performance sont aussi évaluables. Ces évaluations sont d'ailleurs riches en renseignements susceptibles de provoquer des changements stratégiques et d'influer sur les autres décisions d'ordre pédagogique adoptées en cours d'étape. Ce qui est alors évalué, c'est la capacité de l'élève d'accomplir, de façon satisfaisante, une tâche donnée.

Il appartient au personnel enseignant, dans chacun des milieux, de déterminer les objectifs terminaux et intermédiaires qui doivent faire l'objet d'une évaluation formative. Quant à l'évaluation sommative, elle portera sur l'ensemble des éléments essentiels et représentatifs du programme d'études.

La collecte de données

Au moment d'évaluer l'élève, il importe, pour le personnel enseignant, de déterminer avec précision l'information à recueillir et d'être conscient de l'influence que peuvent avoir des activités d'évaluation sur l'apprentissage lorsqu'elles ont lieu au cours d'une étape ou à la fin d'une étape. En musique, les moyens utilisés pour la collecte de données peuvent et doivent varier selon l'activité et selon l'information recherchée.

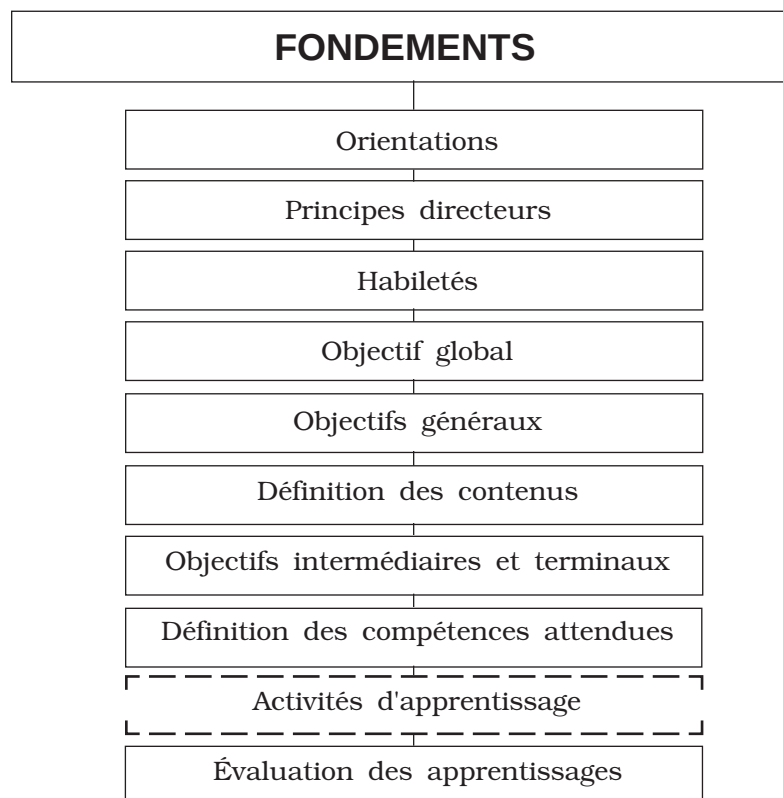
Ainsi, au cours de la mesure, l'enseignante ou l'enseignant peut opter pour l'observation directe, le questionnaire écrit, le test écrit, l'enregistrement audio ou l'enregistrement vidéo. Au besoin, pour compiler les renseignements obtenus, elle ou il peut avoir recours aux grilles d'observation. Enfin, les grilles d'interprétation facilitent grandement l'analyse des résultats et aident le personnel enseignant à porter un jugement. Ces grilles d'interprétation deviennent alors une référence fiable permettant à l'enseignante ou à l'enseignant de faire, au moment de la prise de décision, des choix de nature pédagogique (revoir une notion, proposer des exercices supplémentaires, etc.) ou administrative (information dans le bulletin, etc.).

1.8 L'INTERRELATION DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs généraux, intermédiaires et terminaux véhiculent des intentions, des points de vue et des préoccupations qui découlent des fondements, des orientations, des principes directeurs et des habiletés. Les considérations dont sont imprégnés ces objectifs influent nécessairement sur les activités d'apprentissage conçues par le personnel enseignant. Elles sont à la base même de la philosophie de l'éducation musicale transmise par ce programme.

Par ailleurs, les objectifs et les contenus déterminent les compétences attendues de l'élève. Les éléments de contenu sont énumérés de façon exhaustive en vue de répondre à cette préoccupation. Objectifs et contenus offrent des pistes pour l'évaluation des apprentissages puisqu'ils sont formulés de manière à faciliter l'identification précise des éléments qui doivent faire l'objet d'un jugement de la part du personnel enseignant. À ce sujet, la figure 2 montre les liens qui existent entre tous les éléments mentionnés.

FIGURE 2 - Liens entre les principaux éléments du programme



1.9 LES MODALITÉS D'UTILISATION DU PROGRAMME

Compte tenu de la diversité du nombre d'heures d'enseignement consacrées à la formation musicale, il est important que la structure du programme s'adapte à la réalité actuelle. Pour ce faire, deux modes d'organisation des contenus sont proposés.

Le premier mode d'organisation (Mode 1) est prévu pour les élèves qui reçoivent une formation musicale pendant 100 heures en première secondaire, cette formation se poursuivant pendant 100 heures également en deuxième secondaire.

Le deuxième mode d'organisation (Mode 2) est prévu pour les élèves qui reçoivent une formation musicale pendant 50 heures en première secondaire. Cette formation peut se poursuivre pendant 100 heures en deuxième secondaire. Bien qu'il ne comporte que 50 heures en première secondaire, ce deuxième mode d'organisation doit être considéré comme une formation globale, tout en étant une incitation pour l'élève à pousser plus loin ses études musicales au secondaire. Il ne constitue donc pas la demie du Mode 1 ni son parent pauvre. Il s'agit ici de faire en sorte que l'élève qui poursuivra ses études musicales dans le cadre du Mode 2 et celui ou celle qui ne voudra pas continuer en deuxième secondaire ne soient pas pénalisés. La structuration des contenus qui s'y rattachent est donc prévue en ce sens.

Greffé au cours de la première secondaire, le cours de la deuxième secondaire est étoffé et substantiel et offre à l'élève un bagage d'acquis signifiants. Cet aspect est fondamental pour deux raisons : d'abord, quel que soit le mode d'organisation privilégié par les milieux scolaires, les objectifs terminaux de la deuxième année du secondaire sont préalables au programme de troisième secondaire. Ensuite, l'élève ayant la possibilité de privilégier au second cycle d'autres options que la musique, il faut faire en sorte que, pendant ce qui pourrait être sa dernière année de formation musicale au secondaire, il ou elle puisse vivre des expériences valables et enrichissantes. Cependant, dans un mode comme dans l'autre, les éléments de contenu et les apprentissages proposés sont conçus dans un esprit de continuité entre la première et la deuxième secondaire. Le programme est donc progressif et cumulatif d'une année à l'autre.

Par ailleurs, afin de faciliter la tâche du personnel enseignant et pour éviter une multiplication inutile d'objectifs, la structure organisationnelle choisie est la suivante : un programme unique, par année, s'ajustant par sa souplesse aux deux modes d'organisation proposés. C'est à partir de cette orientation qu'ont été déterminées les attentes pour l'un et l'autre des modes ainsi que les moyens à utiliser pour permettre aux élèves d'atteindre les niveaux de compétences attendus. C'est ainsi qu'on ne trouve pas le même nombre d'objectifs intermédiaires et terminaux dans le Mode 1 et le Mode 2 afin de tenir compte de l'écart existant entre les deux quant au nombre d'heures consacrées à l'étude de la musique.

Il est à noter qu'au chapitre 2, qui présente les objectifs et les contenus, des indications placées à la droite des objectifs signalent à l'enseignante et à l'enseignant quels sont les objets d'apprentissage prévus pour chacun des modes.

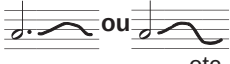
CHAPITRE 2

OBJECTIFS ET CONTENUS

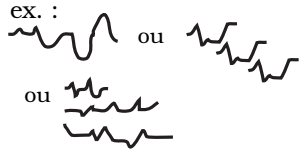
OBJECTIF GÉNÉRAL 1

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
1.1 Connaître les éléments de langage et de structure nécessaires à l'activité musicale.	1.1.1 Utiliser la terminologie propre à chacun des éléments musicaux.	•	• sauf*	•
		•	• sauf*	•

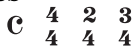
Rendre l'élève capable de démontrer sa connaissance des principales composantes théoriques et techniques utiles à la communication par la musique.

CONTENU			SECONDAIRE	
COMPOSANTES MUSICALES	ÉLÉMENTS MUSICAUX	TERMINOLOGIE ET SYMBOLES GRAPHIQUES	1 ^{re}	2 ^e
Paramètres sonores	Hauteur	* <u>Langage non traditionnel</u> - Note la plus haute ou la plus basse sur un instrument  - Modification à la hauteur du son ex.:  etc. - Symboles spatio-proportionnels * * * * * etc.  etc.		
	Intensité	Note : En 1^{re} secondaire (Mode 1) et en 2^e secondaire, le contenu relatif au langage non traditionnel est identique. - Nuances pianissimo, piano, mezzo-piano, mezzo-forte, forte, fortissimo <i>pp</i> <i>p</i> <i>mp</i> <i>mf</i> <i>f</i> <i>ff</i> crescendo  decrescendo  subito piano <i>sub. p</i> - Figures de notes et de silences double-croche, croche, noire, blanche, ronde  quart de soupir, demi-soupir, soupir, demi-pause, pause  - Signes de prolongation point d'orgue, point d'augmentation, liaisons de prolongation  ex. : 		
	Durée			

OBJECTIF GÉNÉRAL 1 (suite) :

CONTENU			SECONDAIRE	
COMPOSANTES MUSICALES	ÉLÉMENTS MUSICAUX	TERMINOLOGIE ET SYMBOLES GRAPHIQUES (suite)	1 ^{re}	2 ^e
Paramètres sonores (suite)	Timbre	- Couleur sec, résonnant, tenu Texture granuleux, lisse Densité sonore mince, épais	•	•
Structure musicale	Mouvements d'exécution	- Tempo lent, modéré, rapide <i>lento, moderato, allegro a tempo</i> * <u>Langage non traditionnel</u> - Changement de tempo accelerando rallentado 	•	•
	Mouvements mélodiques	- <u>Langage traditionnel</u> - Changement de tempo accelerando <i>acc.</i> rallentado <i>rall.</i> ritenuto <i>rit.</i> - Mouvements mélodiques conjoint/disjoint ascendant/descendant - Glissandos ex. :  - Écriture linéaire ex. :  Note : En 1^{re} secondaire (Mode1) et en 2^e secondaire, le contenu relatif au langage non traditionnel est identique.	•	•

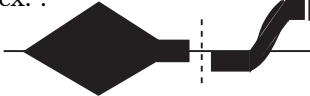
Rendre l'élève capable de démontrer sa connaissance des principales composantes théoriques et techniques utiles à la communication par la musique.

CONTENU			SECONDAIRE	
			1 ^{re}	2 ^e
COMPOSANTES MUSICALES	ÉLÉMENTS MUSICAUX	TERMINOLOGIE ET SYMBOLES GRAPHIQUES (suite)		
Structure musicale (suite)	Cellules rythmiques	- Cellules rythmiques simples 	•	
				•
	Mesures	- Mesures simples 	•	
				•
	Intervalles	- Unisson/octave	•	
	Signes de reprise et de renvoi	barres de reprise, Da Capo, boîtes 	•	
		Dal Segno*, Coda*, al fine D.S. ou  	•	•
	Signes d'articulation	- Coulé ex. : 	•	
		- Legato Staccato Accent Sforzando Louré 		•
		(accent faible demandant de soutenir la note))		

OBJECTIF GÉNÉRAL 1 (suite) :

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^e		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
	1.1.3 Reconnaître visuellement les principales caractéristiques de divers modes d'organisation du son.	•		•
	1.1.4 Reconnaître certaines formes musicales utilisées dans le cadre des activités musicales.	• Au moins deux formes.	• Au moins une forme.	• Au moins trois formes.

Rendre l'élève capable de démontrer sa connaissance des principales composantes théoriques et techniques utiles à la communication par la musique.

CONTENU			SECONDAIRE	
			1 ^{re}	2 ^e
COMPOSANTES MUSICALES	ÉLÉMENTS MUSICAUX	TERMINOLOGIE ET SYMBOLES GRAPHIQUES (suite)		
Structure musicale	Modes d'organisation	<u>Langage non traditionnel</u> - Grappe de sons/son unique ex. :  - Clusters ex. :  ou ex. :  ou ex. :  etc.	• • • •	
	Formes	<u>Langage traditionnel</u> - relation ton/demi-ton - gamme - arpège - accord - gamme diatonique majeure - gamme chromatique Séquence d'application: a) reconnaissance des éléments par comparaison b) reconnaissance des éléments isolés		• •
		Note : En 1^{re} secondaire (Mode 1) et en 2^e secondaire, le contenu relatif au langage non traditionnel est identique.		
		- Formes simples A-B-A, couplets/refrain, canon, rondo (A-B-A-C-A), thème et variations (au choix, selon le contexte d'apprentissage)	•	•

OBJECTIF GÉNÉRAL 1 (suite) :

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
1.2 Connaître les principales règles et caractéristiques des moyens sonores utilisés.	1.2.1 Nommer les règles d'hygiène et d'entretien d'un instrument.	•	•	•
	1.2.2 Différencier les principales voix chantées selon leur registre.	•	•	
	1.2.3 Nommer des moyens sonores utilisés dans la musique du présent et du passé ainsi que dans la musique de diverses cultures.	•	• Quelques instruments selon les œuvres étudiées.	
	1.2.4 Décrire la composition de certains ensembles musicaux.			•
	1.2.5 Classer les instruments par famille selon des règles logiques établies par des conventions.	•	•	•

Rendre l'élève capable de démontrer sa connaissance des principales composantes théoriques et techniques utiles à la communication par la musique.

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
Instruments - Séquence d'assemblage - Démontage - Nettoyage adéquat - Accord - Manipulation soignée - Entreposage Voix Éviter : - l'absorption d'aliments astringents - le tabac - de parler ou de chanter trop fort - de se râcler la gorge (se dérhumer) - de chanter dans un registre autre que le sien - Soprano, alto, ténor, basse	•	•
- Instruments modernes (électriques, électroniques) - Instruments traditionnels d'ici et quelques-uns d'ailleurs - Voix - Instruments de fabrication artisanale d'ici et quelques-uns d'ailleurs, utilisés dans la musique traditionnelle (note : les instruments d'ailleurs sont au choix de l'enseignante et de l'enseignant en fonction de la composition multi-ethnique des groupes-classes) - Objets sonores (appareils transformant le son électroniquement et objets de l'environnement) - Corps humain	•	•
- Ensemble rock, <i>stage band</i>, orchestre symphonique, orchestre d'harmonie, orchestre à cordes - Choeur à voix égales, chœur à voix mixtes - Système modulaire de technologies nouvelles en informatique musicale <i>Au moins quatre de ces ensembles selon les contextes d'apprentissage.</i>		•
Voir classification proposée à l'annexe 4.	•	•

OBJECTIF GÉNÉRAL 2

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
2.1 Reconnaître à l'audition les éléments musicaux nécessaires à l'expérience musicale.	2.1.1 Différencier les composantes de certains éléments de structure musicale, présentées en opposition.	•	• [*]	•
	2.1.2 Différencier les composantes de certains éléments des paramètres sonores, présentées en comparaison.	•	•	•
	2.1.3 Reconnaître des moyens sonores à partir de leur timbre particulier.	•	•	•
	2.1.4 Répéter à la voix ou à l'instrument des agencements sonores.	•		•

**Rendre l'élève capable de faire preuve de discrimination
auditive en faisant appel à l'acuité auditive et à la mémoire auditive.**

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
- Mesures binaires et ternaires - Tempo - Changement de tempo - Relation ton/demi-ton* - Cellules rythmiques - Mouvements mélodiques : . conjoint/disjoint, ascendant/descendant . gamme chromatique ascendante/descendante . gamme diatonique majeure ascendante/descendante . arpège ascendant/descendant <i>Voir contenu de l'objectif général 1 pour le détail de chaque élément selon les classes de 1^{re} et 2^e secondaire (sauf pour Mouvements mélodiques).</i>	• • • • • •	• • • • • • •
- Intensité <i>p</i> <i>mf</i> <i>f</i> < > <i>p</i> <i>mf</i> <i>f</i> < > sub. <i>p</i> - Timbre (couleur, texture, densité sonore) - Durée (figures de notes et de silences) - Hauteur (notes) <i>Voir contenu de l'objectif général 1 pour le détail de chaque élément selon les classes de 1^{re} et 2^e secondaire (sauf pour Intensité).</i>	• • •	• • • • •
- Instruments modernes (électriques, électroniques) - Instruments traditionnels d'ici et quelques-uns d'ailleurs - Objets sonores (appareils transformant le son électroniquement et objets de l'environnement) - Instruments de fabrication artisanale d'ici et quelques-uns d'ailleurs, utilisés dans la musique traditionnelle - Corps humain - Voix <i>Au choix selon les contextes d'apprentissage.</i>	• • • • • •	• • • • • •
- Agencement rythmique (motif cohérent de 1 à 4 mesures) - Agencement mélodique (motif cohérent significatif de 1 à 4 mesures) <i>Exemples sonores variables selon les contextes d'apprentissages et les cellules rythmiques appropriées aux classes de 1^{re} et 2^e secondaire.</i>	• •	• •

OBJECTIF GÉNÉRAL 3

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^e		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
3.1 Distinguer les composantes de certains ensembles musicaux pendant des activités d'écoute. 3.2 Acquérir des automatismes de lecture à vue et de dictée dans le but d'assimiler divers éléments du langage musical.	3.2.1 Lire de courtes partitions ou des extraits de partition en situation d'écoute en suivant des yeux le déroulement de l'œuvre. 3.2.2 Déchiffrer de courtes partitions ou des extraits de partition en langage traditionnel ou non traditionnel. 3.2.3 Transcrire sous forme de dictée divers motifs rythmiques et mélodiques. 3.2.4 Reproduire l'organisation d'une gamme majeure à partir de différentes toniques.			•
		•		•
		•	• Langage traditionnel seulement.	•
		•		•
				•

OBJECTIF GÉNÉRAL 3 (suite) :

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
3.3 Discerner les différents éléments de la structure d'une œuvre.	3.3.1 Reconnaître la forme d'une œuvre entendue ou à jouer, par l'écoute ou par l'analyse de la partition.	● 3 œuvres ou extraits d'œuvres tirés d'au moins 2 époques différentes : 1 de musique populaire (contemporaine) 1 de musique dite sérieuse (contemporaine) 1 œuvre d'une autre époque au choix.	● 2 œuvres ou extraits d'œuvres tirés d'au moins 2 époques différentes : 1 de l'époque contemporaine et 1 d'une autre époque au choix.	● œuvres ou extraits d'œuvres tirés d'au moins 2 époques différentes : 1 de l'époque contemporaine et 1 d'une époque non étudiée en 1^{re} secondaire.
	3.3.2 Repérer les principales caractéristiques d'une œuvre quant aux procédés d'écriture employés par l'écoute ou par l'analyse de la partition.			● (Idem à 3.3.1)
3.4 Relier des œuvres musicales de divers styles, de diverses époques et de différentes cultures aux sociétés qui les ont engendrées.	3.4.1 Situer une œuvre musicale par rapport à son contexte historique et social.	● (Idem à 3.3.1)	● (Idem à 3.3.1)	● (Idem à 3.3.1)

Rendre l'élève capable de comprendre et d'analyser différents aspects d'œuvres musicales considérées comme moyen d'expression d'une culture.

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
<i>Pour les objectifs 3.3, 3.3.1, 3.3.2, 3.4 et 3.4.1, voir le Tableau des époques.</i> - Formes simples . A-B-A . couplets/refrain . canon . rondo (A-B-A-C-A) . thème et variations . autres <i>(au choix, selon les œuvres)</i> TABLEAU DES ÉPOQUES • Période contemporaine (XX^e siècle) - musique populaire - musique dite savante • Période romantique • Période classique • Période baroque • La Renaissance • Le Moyen-Âge • L'Antiquité • Musique traditionnelle - d'ici - d'ailleurs <i>Note : Pour les contenus propres à chacune de ces époques, voir la fiche d'information intitulée Littérature musicale.</i> - Procédés d'écriture . répétitions de motifs rythmiques . répétitions de motifs mélodiques . ostinatos <i>(au choix, selon les œuvres)</i> - Contexte historique et social <i>Note : Pour les contenus propres aux contextes historique et social, voir la fiche d'information Littérature musicale.</i>	•	•
	•	•

OBJECTIF GÉNÉRAL 4

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
4.1 Utiliser tous les éléments de technique en coordination au cours du travail à l'instrument.	4.1.1 Adopter une posture et un maintien ergonomiques adaptés à l'instrument joué.	•	•	•
	4.1.2 Mettre en pratique les principes fondamentaux de la mécanique de la respiration favorisant le travail instrumental.	•	• Approche exploratoire seulement.	•
	4.1.3 Combiner les actions musculaires nécessaires à la clarté de l'émission du son à l'instrument.	•	•	•
	4.1.4 Exécuter une attaque du son avec précision au cours d'exercices instrumentaux.	•	•	•

Rendre l'élève capable de démontrer des habiletés psychomotrices à des fins d'exploration de technique instrumentale.

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
Posture - Appui du corps sur les pieds légèrement écartés (position debout) ou sur les ischions (position assise) - Tronc très légèrement penché vers l'avant et dans un axe droit - Cage thoracique «ouverte» dégagée - Épaules dans l'axe, non repliées vers l'avant ni relevées - Cou droit, sans raideur - Tête dans l'axe		
Maintien <i>Sauf pour la voix</i> - Instrument dans le bon angle par rapport au corps - Mains et doigts disposés selon le modèle prescrit pour chaque instrument <i>Selon le cas :</i> - Tenir les baguettes ou les accessoires selon le modèle prescrit pour chaque instrument de percussion - Tenir l'instrument de telle sorte que l'embouchure vienne à la bouche et non le contraire	•	•
Inspiration - L'abaissement du diaphragme et l'étirement des muscles intercostaux provoquant l'élargissement de la cage thoracique - Air aspiré à travers le nez, la bouche, le larynx, la trachée, les bronches jusqu'aux poumons	•	•
Expiration - Élévation du diaphragme par contraction des muscles abdominaux - Pression des muscles intercostaux - Air chassé des poumons suivant le chemin inverse	•	•
Soutien du tonus musculaire <i>Selon le cas :</i> muscles nécessaires à la respiration, muscles de la bouche, des mains, des poignets et des avant-bras	•	•
<i>Selon le cas :</i> mouvements de la langue, des lèvres, des doigts, des poignets et des avant-bras (<i>technique particulière selon l'instrument</i>)	•	•

OBJECTIF GÉNÉRAL 4 (suite) :

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^e		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
	4.1.5 Exécuter les gestes liés au travail instrumental avec souplesse et agilité.	•	•	•
	4.1.6 Exécuter divers détails d'articulation avec dextérité au cours d'exercices instrumentaux.	•	• Approche exploratoire seulement.	•

Rendre l'élève capable de démontrer des habiletés psychomotrices à des fins d'exploration de technique instrumentale.

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
Voix - Agilité et souplesse de la langue, du maxillaire inférieur et du palais mou Autres instruments <i>Selon le cas :</i> - Indépendance des doigts - Synchronisme des deux mains - Pression des doigts - Extension des doigts - Doigté correct - Ouverture de la gorge - Indépendance des mains - Indépendance des pieds - Souplesse de la langue - Lié/détaché - Accent, staccato, legato, sforzando, louré	• (avec souplesse) •	• (avec souplesse et agilité) • •

OBJECTIF GÉNÉRAL 5

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
5.1 Exécuter des œuvres de répertoire de diverses tendances musicales en respectant les éléments de langage, de structure et de technique instrumentale.	5.1.1 Mettre en pratique les règles de technique instrumentale préalablement déterminées au moment de l'interprétation d'une œuvre.	•	• sauf*	•
	5.1.2 Reproduire avec précision le texte musical d'une partition écrite en notation traditionnelle au moment de l'interprétation d'une œuvre.	•	•	•
	5.1.3 Reproduire avec précision le texte musical d'une partition écrite en notation non traditionnelle au moment de l'interprétation d'une œuvre.	•		•
	5.1.4 Jouer correctement sa partition au cours de l'exécution d'œuvres du répertoire de musique d'ensemble.	•	•	•

Rendre l'élève capable d'interpréter diverses œuvres du répertoire en appliquant les règles relatives au langage musical, à la structure, à la technique instrumentale et à la technique d'interprétation.

CONTENU		SECONDAIRE	
		1 ^{re}	2 ^e
<i>Note : Pour le cadre de référence relatif aux éléments de contenu de l'objectif 5.1.1, voir le contenu de l'objectif général 4.</i> - Posture et maintien - Mécanique de la respiration - Émission du son - Attaque du son - Détails d'articulation* - Souplesse - Souplesse et agilité		•	•
<i>Note : Pour le cadre de référence relatif aux éléments de contenu des objectifs 5.1.2 et 5.1.3, voir le tableau de contenu de l'objectif général 1.</i> . figures de notes et de silences . cellules rythmiques . notes . signes d'altération . signes de prolongation . mouvements d'exécution . mesures simples . signes de reprise et de renvoi <i>(Variable selon l'œuvre exécutée et le niveau des élèves)</i> - symboles graphiques non traditionnels conventionnels - symboles graphiques non traditionnels personnels <i>(Variable selon l'œuvre exécutée)</i>		•	•
- Oeuvre de musique d'ensemble . précision et cohésion rythmique . respect du texte musical . contrôle de la justesse . contrôle de la sonorité . fondu		•	•

OBJECTIF GÉNÉRAL 5 (suite) :

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
5.2 Interpréter une œuvre en faisant preuve de musicalité de manière à en faire ressortir le caractère expressif.	5.2.1 Respecter les indications relatives à certains éléments expressifs du texte musical pendant l'interprétation d'une œuvre.	•		•
	5.2.2 Jouer ou chanter une œuvre en ajustant son interprétation aux gestes de direction du chef.	•	• sauf*	•
	5.2.3 Démontrer un sens du phrasé pendant l'interprétation d'une œuvre.			•

Rendre l'élève capable d'interpréter diverses œuvres du répertoire en appliquant les règles relatives au langage musical, à la structure, à la technique instrumentale et à la technique d'interprétation.

[illegible]

OBJECTIF GÉNÉRAL 6

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
6.1 Exploiter de manière personnelle les moyens sonores et les éléments de langage et de structure explorés au préalable en vue de créer une courte pièce.	6.1.1 Explorer différents modes de transformation d'un son.	•	•	•
	6.1.2 Explorer les possibilités et les limites de divers moyens sonores quant aux paramètres.	•	•	•
	6.1.3 Modifier divers agencements musicaux existants par l'utilisation de différents procédés de transformation.	•		•
	6.1.4 Explorer les possibilités rythmiques, mélodiques ou harmoniques de divers moyens sonores.			•

Rendre l'élève capable de faire la synthèse de ses acquis musicaux par la création d'œuvres personnelles.

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
<i>Note :</i> - Pour le cadre de référence relatif aux moyens sonores, voir le contenu de l'objectif 1.2.3. - Pour le cadre de référence relatif aux éléments de langage, voir le tableau de contenu de l'objectif général 1.		
- Transformation du timbre (texture, couleur, épaisseur harmonique), de la hauteur, de l'intensité et de la durée par des variations de types d'attaque, de détails d'articulation, de types d'émission du son, de pression d'air ou de pression des doigts ou de la main selon les cas, ou par l'utilisation d'appareils électroniques (pédales diverses, boîte de réverbération (<i>reverb</i>), échantillonneur, etc.)	•	•
- Durée, intensité, hauteur, timbre . production du plus grand nombre d'idées possible . développement des idées premières, embellissement, amélioration, complexification	•	•
- Choix de procédés de transformation : la répétition, l'augmentation, la diminution, la permutation, l'insertion de silences, etc.	•	•
- Possibilités rythmiques mélodiques ou harmoniques . production du plus grand nombre d'idées possible . recherche de sonorités nouvelles, inédites et inhabituelles		•

OBJECTIF GÉNÉRAL 6 (suite) :

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
6.2 Improviser à l'aide du moyen sonore de son choix en respectant certaines consignes établies au préalable.	6.2.1 Improviser librement un accompagnement à une œuvre entendue en utilisant des patrons rythmiques cohérents.	•	•	•
		•		•

Rendre l'élève capable de faire la synthèse de ses acquis musicaux par la création d'œuvres personnelles.

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
- Ostinatos ou cellules rythmiques inventés par les élèves Séquence d'application : a) tout le groupe b) en petits groupes c) individuellement <i>Réponses possibles :</i> - Réponse rythmique, réponse mélodique, réponse à partir d'un jeu de timbres ou d'effets sonores, réponse dans un caractère choisi par l'élève (berceuse, marche, plainte, danse, explosion, etc.) <i>Consignes possibles pour l'objectif terminal 6.2 :</i> - Durée (nombre de secondes / nombre de mesures) - Mesure (à quatre et à trois temps) - Tonalité majeure - Utilisation d'un élément de technique instrumentale (voir contenu de l'objectif général 4) - Utilisation d'éléments musicaux relatifs aux paramètres (voir contenu de l'objectif général 1) - Note de départ - Note d'arrivée	• • • •	• • • •

OBJECTIF GÉNÉRAL 6 (suite) :

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
6.3 Composer une courte pièce personnelle de façon à communiquer ses émotions et ses impressions.	6.3.1 Improviser un fragment musical inspiré d'une émotion ou d'un événement de la vie quotidienne, à l'aide d'un moyen sonore de son choix.	•		•
	6.3.2 Créer avec l'aide de ses pairs une courte pièce inspirée des éléments de son environnement ou de son imaginaire.			•
	6.3.3 Illustrer graphiquement ses compositions en utilisant différents types de notation.			•

Rendre l'élève capable de faire la synthèse de ses acquis musicaux par la création d'œuvres personnelles.

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
- Fragments musicaux : . rythmiques . mélodiques . mélodico-rythmiques . clusters Séquence d'application : a) tout le groupe b) en petits groupes c) individuellement - Éléments de l'environnement : . sons . personnages . animaux . mouvements . école . grappe de sons/son unique . jeu de timbre, de hauteur non définie, de durée relative et de variation d'intensité . télévision . cinéma . actualité . événements . autre <i>Utilisation de fragments musicaux : voir le contenu de l'objectif 6.3.1.</i> <i>Contenu possible :</i> - Notation traditionnelle - Notation non traditionnelle conventionnelle - Graphisme mixte (utilisation simultanée des notations traditionnelle et non traditionnelle) - Graphisme personnel	•	•
		•
		•

OBJECTIF GÉNÉRAL 7

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
7.1 Évaluer les expériences musicales vécues à partir de certains critères.	7.1.1 Vérifier la concordance d'une expérience musicale avec certains critères déterminés au préalable.	•	•	•
	7.1.2 Porter un jugement sur l'expérience musicale vécue à partir de critères préétablis.	•	• sauf*	•
	7.1.3 Déterminer les correctifs à apporter dans le but d'améliorer une réalisation musicale.	•	•	•
	7.2 Exprimer ses choix personnels à partir d'expériences musicales vécues en classe ou ailleurs.			•
	7.2.1 Faire des choix musicaux en se référant à divers facteurs d'appréciation.			
	7.2.2 Expliquer les raisons de ses choix en se référant aux facteurs d'appréciation proposés.			•
	7.2.3 Remettre en question ses choix dans le but de les transformer si cela est nécessaire ou de les préciser.			•

**Rendre l'élève capable d'évaluer ses réalisations musicales
et celles d'autrui en faisant preuve de sens critique.**

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
<i>Exemples de critères préétablis :</i> Présence des éléments musicaux - Application des règles de technique instrumentale - Respect du texte musical - Justesse et sonorité adéquate - Respect des éléments expressifs (nuances d'intensité, mouvement d'exécution, phrasé, timbre, etc.)* - Réponse au chef - Autre Présence des comportements attendus - Production d'idées en nombre suffisant - Élaboration suffisante des idées - Organisation satisfaisante des idées - Absence de clichés et originalité - Autre	•	•
- Objectivité	•	•
- Correctifs d'ordres musical et comportemental	•	•
- Facteurs d'appréciation possibles . esthétiques : (plaisir, goût personnel, instruments utilisés, tempo, aspect mélodique, aspect rythmique, timbre, harmonie, originalité, etc.) . économiques ou pratiques : (prix, accessibilité, etc.) . sociaux : (correspondance aux valeurs sociales) . symboliques : (tendance à s'identifier à une personnalité du domaine musical, correspondance au style de vie)		•
- Propos personnel, cohérent, élaboré		•
- Remise en question - Objectivité - Cohérence		•

OBJECTIF GÉNÉRAL 7 (suite) :

OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^e		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
7.3 Faire preuve de discernement par rapport aux différents usages de la musique dans la société.	7.3.1 Déterminer les lieux et les situations où la musique est présente dans la société.	•	•	
	7.3.2 Examiner l'influence de la musique sur la consommation à partir de facteurs prédéterminés.	•	•	•

Rendre l'élève capable d'évaluer ses réalisations musicales et celles d'autrui en faisant preuve de sens critique.

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
<i>Contenu possible :</i> - Maison (radio, télé, système de son), école (radio scolaire), cinéma (musique de film), centre commercial, restaurant, rue, événements publics, événements politiques, etc. - La musique amène à consommer un produit ou un service parce qu'elle correspond à des facteurs : . esthétiques : (plaisir des sens, amusement, correspondance aux goûts personnels à cause du tempo, du style, des instruments utilisés, de la mélodie, de l'harmonie, du rythme d'accompagnement, etc.) . personnels : (correspondance aux valeurs sociales et culturelles et au style de vie d'un individu) . symboliques : (amène l'individu à s'identifier consciemment ou non à un produit) . psychologiques : (par exposition à la nouveauté ou à ce qui est familier)	• • •	• • • •

OBJECTIF GÉNÉRAL 8

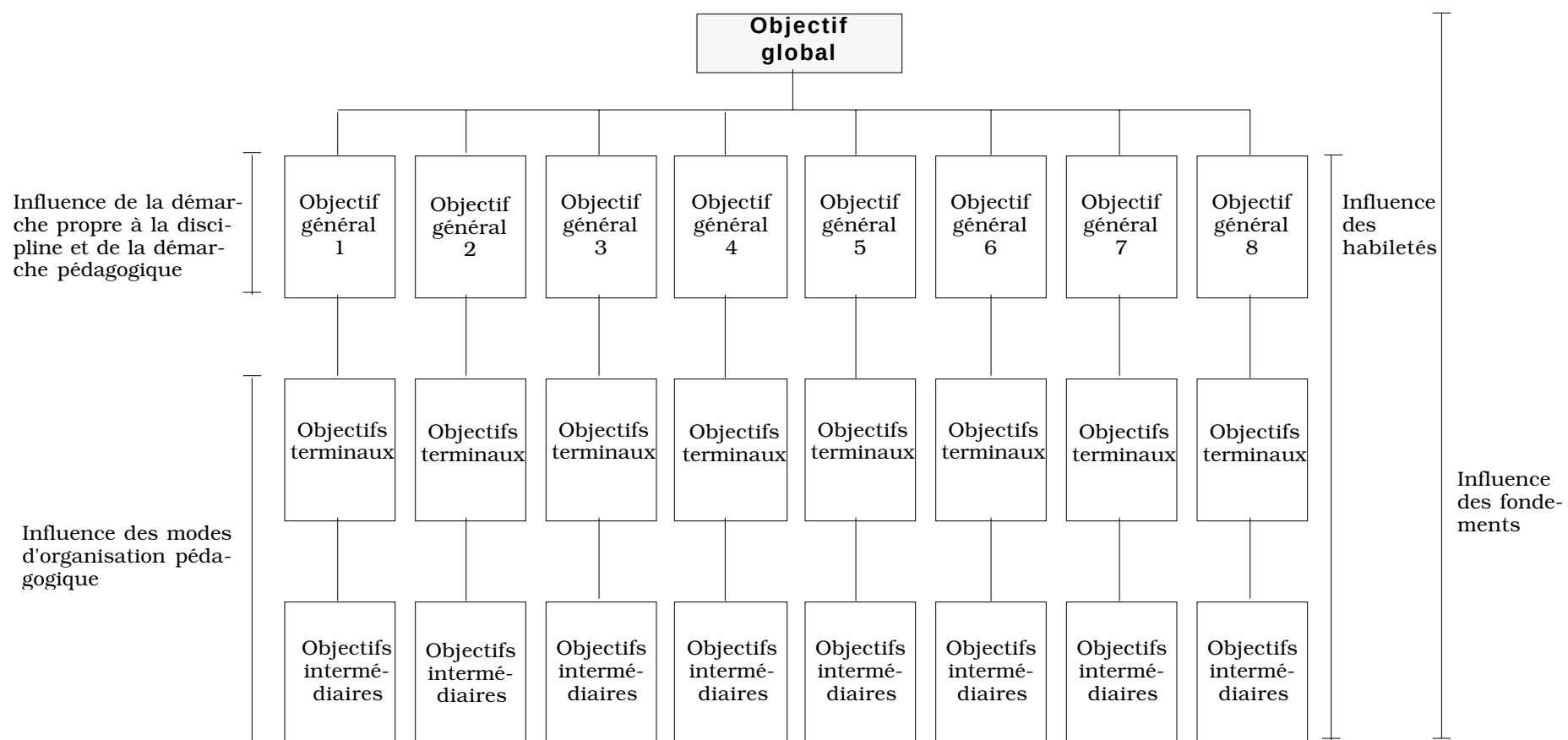
OBJECTIFS TERMINAUX	OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	SECONDAIRE		
		1 ^e		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
8.1 Démontrer une attitude positive au cours des activités musicales.	8.1.1 Accepter d'être mis en contact avec des œuvres musicales de divers styles, de diverses époques et de différentes cultures.	•	•	•
	8.1.2 Porter une attention soutenue aux gestes de direction et aux attitudes non verbales du chef.	•	•	•
	8.1.3 Respecter les consignes et les règles nécessaires à la bonne marche des activités musicales.	•	•	•
	8.1.4 Participer de façon volontaire aux activités musicales.	•		•
	8.1.5 Partager ses perceptions, ses émotions et ses goûts à la suite d'expériences musicales.	•		•
8.2 Faire preuve d'un engagement personnel et permanent au cours d'activités musicales.				•

Rendre l'élève capable de démontrer des habiletés affectives dans le cadre de ses expériences musicales.

CONTENU	SECONDAIRE	
	1 ^{re}	2 ^e
- Oeuvres musicales de : . divers styles . diverses époques . différentes cultures - Volonté de recevoir	•	•
- Attention dirigée et préférentielle	•	•
<i>Contenu possible :</i> - Règles d'hygiène, d'entretien et d'utilisation d'un instrument - Consignes d'organisation - Règles d'encadrement - Règles relatives au réchauffement - Exécution des exercices prescrits - Autre	•	•
- Participation de façon volontaire : . aux activités musicales . aux activités d'équipe . aux activités d'échanges d'idées, d'opinions ou de points de vue	•	•
- Contribution à des discussions de groupe par l'apport d'idées et de renseignements et par des questions pertinentes	•	•
- Expression volontaire des perceptions, des émotions, des impressions, des préférences, etc.	•	•
- L'élève : . participe activement . persévère . s'applique . se documente		•

ANNEXES

STRUCTURE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME



ANNEXE 2

Liste des objectifs

Objectif général 1 Rendre l'élève capable de démontrer sa connaissance des principales composantes théoriques et techniques utiles à la communication par la musique.		SECONDAIRE		
		1 ^{re}	2 ^e	
		Mode 1	Mode 2	
1.1 Connaître les éléments de langage et de structure nécessaires à l'activité musicale.	1.1.1 Utiliser la terminologie propre à chacun des éléments musicaux.	•	•	•
	1.1.2 Reconnaître les symboles graphiques représentant les éléments musicaux.	•	•	•
	1.1.3 Reconnaître visuellement les principales caractéristiques de divers modes d'organisation du son.	•		•
	1.1.4 Reconnaître certaines formes musicales utilisées dans le cadre des activités musicales.	•	•	•
1.2 Connaître les principales règles et caractéristiques des moyens sonores utilisés.	1.2.1 Nommer les règles d'hygiène et d'entretien d'un instrument.	•	•	•
	1.2.2 Différencier les principales voix chantées selon leur registre.	•	•	
	1.2.3 Nommer des moyens sonores utilisés dans la musique du présent et du passé ainsi que dans la musique de diverses cultures.	•	•	
	1.2.4 Décrire la composition de certains ensembles musicaux.			•
	1.2.5 Classer les instruments par famille selon des règles logiques établies par des conventions.	•	•	•
Objectif général 2 Rendre l'élève capable de faire preuve de discrimination auditive en faisant appel à l'acuité auditive et à la mémoire auditive.				
2.1 Reconnaître à l'audition les éléments musicaux nécessaires à l'expérience musicale.	2.1.1 Différencier les composantes de certains éléments de structure musicale, présentées en opposition.	•	•	•
	2.1.2 Différencier les composantes de certains éléments des paramètres sonores, présentées en comparaison.	•	•	•
	2.1.3 Reconnaître des moyens sonores à partir de leur timbre particulier.	•	•	•
	2.1.4 Répéter à la voix ou à l'instrument des agencements sonores.	•		•

ANNEXE 2 (suite)

Liste des objectifs

Objectif général 3 Rendre l'élève capable de comprendre et d'analyser différents aspects d'œuvres musicales utilisées comme moyen d'expression d'une culture.		SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
3.1 Distinguer les composantes de certains ensembles musicaux pendant des activités d'écoute.				•
3.2 Acquérir des automatismes de lecture à vue et de dictée dans le but d'assimiler divers éléments du langage musical.	3.2.1 Lire de courtes partitions ou des extraits de partition en situation d'écoute en suivant des yeux le déroulement de l'œuvre.	•		•
	3.2.2 Déchiffrer de courtes partitions ou des extraits de partition en langage traditionnel ou non traditionnel.	•	•	•
	3.2.3 Transcrire sous forme de dictée divers motifs rythmiques et mélodiques.	•		•
	3.2.4 Reproduire l'organisation d'une gamme majeure à partir de différentes toniques.			•
3.3 Discerner les différents éléments de la structure d'une œuvre.	3.3.1 Reconnaître la forme d'une œuvre entendue ou à jouer, par l'écoute ou par l'analyse de la partition.	•	•	•
	3.3.2 Repérer les principales caractéristiques d'une œuvre quant aux procédés d'écriture employés par l'écoute ou par l'analyse de la partition.			•
3.4 Relier des œuvres musicales de divers styles, de diverses époques et de différentes cultures aux sociétés qui les ont engendrées.	3.4.1 Situer une œuvre musicale par rapport à son contexte historique et social.	•	•	•
Objectif général 4 Rendre l'élève capable de démontrer des habiletés psychomotrices à des fins d'exploration de technique instrumentale.				
4.1 Utiliser tous les éléments de technique en coordination au cours du travail à l'instrument.	4.1.1 Adopter une posture et un maintien ergonomiques adaptés à l'instrument joué.	•	•	•
	4.1.2 Mettre en pratique les principes fondamentaux de la mécanique de la respiration favorisant le travail instrumental.	•	•	•
	4.1.3 Combiner les actions musculaires nécessaires à la clarté de l'émission du son à l'instrument.	•	•	•
	4.1.4 Exécuter une attaque du son avec précision au cours d'exercices instrumentaux.	•	•	•
	4.1.5 Exécuter les gestes liés au travail instrumental avec souplesse et agilité.	•	•	•
	4.1.6 Exécuter divers détails d'articulation avec dextérité au cours d'exercices instrumentaux.	•	•	•

ANNEXE 2 (suite)

Liste des objectifs

Objectif général 5 Rendre l'élève capable d'interpréter diverses œuvres du répertoire en appliquant les règles relatives au langage musical, à la structure, à la technique instrumentale et à la technique d'interprétation.		SECONDAIRE		
		1 ^{re}		2 ^e
		Mode 1	Mode 2	
5.1 Exécuter des œuvres de répertoire de diverses tendances musicales en respectant les éléments de langage, de structure et de technique instrumentale.	5.1.1 Mettre en pratique les règles de technique instrumentale préalablement déterminées au moment de l'interprétation d'une œuvre.	•	•	•
	5.1.2 Reproduire avec précision le texte musical d'une partition écrite en notation traditionnelle au moment de l'interprétation d'une œuvre.	•	•	•
	5.1.3 Reproduire avec précision le texte musical d'une partition écrite en notation non traditionnelle au moment de l'interprétation d'une œuvre.	•		•
	5.1.4 Jouer correctement sa partition aux cours de l'exécution d'œuvres du répertoire de musique d'ensemble.	•	•	•
5.2 Interpréter une œuvre en faisant preuve de musicalité de manière à en faire ressortir le caractère expressif.	5.2.1 Respecter les indications relatives à certains éléments expressifs du texte musical pendant l'interprétation d'une œuvre.	•		•
	5.2.2 Jouer ou chanter une œuvre en ajustant son interprétation aux gestes de direction du chef.	•	•	•
	5.2.3 Démontrer un sens du phrasé pendant l'interprétation d'une œuvre.			•
Objectif général 6 Rendre l'élève capable de faire la synthèse de ses acquis musicaux par la création d'œuvres personnelles.				
6.1 Exploiter de manière personnelle les moyens sonores et les éléments de langage et de structure explorés au préalable en vue de créer une courte pièce.	6.1.1 Explorer différents modes de transformation d'un son.	•	•	•
	6.1.2 Explorer les possibilités et les limites de divers moyens sonores quant aux paramètres.	•	•	•
	6.1.3 Modifier divers agencements musicaux existants par l'utilisation de différents procédés de transformation.	•		•
	6.1.4 Explorer les possibilités rythmiques, mélodiques ou harmoniques de divers moyens sonores.			•
6.2 Improviser à l'aide du moyen sonore de son choix en respectant certaines consignes établies au préalable.	6.2.1 Improviser librement un accompagnement à une œuvre entendue en utilisant des patrons rythmiques cohérents.	•	•	•
	6.2.2 Improviser une réponse à une question musicale à l'aide du moyen sonore de son choix.	•		•
6.3 Composer une courte pièce personnelle de façon à communiquer ses émotions et ses impressions.	6.3.1 Improviser un fragment musical inspiré d'une émotion ou d'un événement de la vie quotidienne, à l'aide d'un moyen sonore de son choix.	•		•
	6.3.2 Créer avec l'aide de ses pairs une courte pièce inspirée des éléments de son environnement ou de son imaginaire.			•
	6.3.3 Illustrer graphiquement ses compositions en utilisant différents types de notation.			•

ANNEXE 2 (suite)

Liste des objectifs

Objectif général 7 Rendre l'élève capable d'évaluer ses réalisations musicales et celles d'autrui en faisant preuve de sens critique.		SECONDAIRE		
		1 ^{re}	2 ^e	
Mode 1	Mode 2			
7.1 Évaluer les expériences musicales vécues à partir de certains critères.	7.1.1 Vérifier la concordance d'une expérience musicale avec certains critères déterminés au préalable.	•	•	•
	7.1.2 Porter un jugement sur l'expérience musicale vécue à partir de critères préétablis.	•	•	•
	7.1.3 Déterminer les correctifs à apporter dans le but d'améliorer une réalisation musicale.	•	•	•
7.2 Exprimer ses choix personnels à partir d'expériences musicales vécues en classe ou ailleurs.	7.2.1 Faire des choix musicaux en se référant à divers facteurs d'appréciation.			•
	7.2.2 Expliquer les raisons de ses choix en se référant aux facteurs d'appréciation proposés.			•
	7.2.3 Remettre en question ses choix dans le but de les transformer si cela est nécessaire ou de les préciser.			•
7.3 Faire preuve de discernement par rapport aux différents usages de la musique dans la société.	7.3.1 Déterminer les lieux et les situations où la musique est présente dans la société.	•	•	
	7.3.2 Examiner l'influence de la musique sur la consommation à partir de facteurs prédéterminés.	•	•	•
Objectif général 8 Rendre l'élève capable de démontrer des habiletés affectives dans le cadre de ses expériences musicales.				
8.1 Démontrer une attitude positive au cours des activités musicales.	8.1.1 Accepter d'être mis en contact avec des œuvres musicales de divers styles, de diverses époques et de différentes cultures.	•	•	•
	8.1.2 Porter une attention soutenue aux gestes de direction et aux attitudes non verbales du chef.	•	•	•
	8.1.3 Respecter les consignes et les règles nécessaires à la bonne marche des activités musicales.	•	•	•
	8.1.4 Participer de façon volontaire aux activités musicales.	•		•
	8.1.5 Partager ses perceptions, ses émotions et ses goûts à la suite d'expériences musicales.	•		•
8.2 Faire preuve d'un engagement personnel et permanent au cours d'activités musicales.				•

ANNEXE 3
RÉPARTITION DES
OBJECTIFS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	1									2			
OBJECTIFS TERMINAUX	1.1				1.2					2.1			
OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.1.4	1.2.1	1.2.2	1.2.3	1.2.4	1.2.5	2.1.1	2.1.2	2.1.3	2.1.4
1 ^{re} SECONDAIRE	Mode 1	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•
	Mode 2	•*	•*		•*	•	•	•*	•	•	•	•	
2 ^e SECONDAIRE		•	•	•	•			•	•	•	•	•	•

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	3								4					
OBJECTIFS TERMINAUX	3.1	3.2				3.3		3.4	4.1					
OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES		3.2.1	3.2.2	3.2.3	3.2.4	3.3.1	3.3.2	3.4.1	4.1.1	4.1.2	4.1.3	4.1.4	4.1.5	4.1.6
1 ^{re} SECONDAIRE	Mode 1	•	•	•		•		•	•	•	•	•	•	•
	Mode 2		•*			•		•	•	•*	•	•	•	•*
2 ^e SECONDAIRE		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

•*: Contenu allégé pour le Mode 2 de 1^{re} secondaire.

RÉPARTITION DES OBJECTIFS (suite)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	5							6								
OBJECTIFS TERMINAUX	5.1				5.2			6.1				6.2		6.3		
OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	5.1.1	5.1.2	5.1.3	5.1.4	5.2.1	5.2.2	5.2.3	6.1.1	6.1.2	6.1.3	6.1.4	6.2.1	6.2.2	6.3.1	6.3.2	6.3.3
1 ^{re} SECONDAIRE -	•	•	•	•	•	•		•	•	•		•	•	•		
	• *	•		•		• *		•	•			•				
2 ^e SECONDAIRE	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	7								8					
OBJECTIFS TERMINAUX	7.1			7.2			7.3		8.1					8.2
OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	7.1.1	7.1.2	7.1.3	7.2.1	7.2.2	7.2.3	7.3.1	7.3.2	8.1.1	8.1.2	8.1.3	8.1.4	8.1.5	
1 ^{re} SECONDAIRE -	•	•	•				•	•	•	•	•	•	•	
	•	•	•				•	•	•	•	•			
2 ^e SECONDAIRE	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•

•*: Contenu allégé pour le Mode 2 de 1^{re} secondaire.

ANNEXE 4

UNE NOUVELLE CLASSIFICATION INSTRUMENTALE*

Description de contenu pour les première et deuxième années du secondaire

Par Céline Veillet

On peut discuter de la nécessité de proposer une nouvelle classification instrumentale. Cependant, l'apport d'une nouvelle approche peut être valable lorsqu'il s'agit de systématiser non arbitrairement un ensemble de données éparses.

Les éléments contenus dans les classifications organologiques et habituellement adoptées en ethnomusicologie démontrent soit un manque d'homogénéité dans les critères établis (Sachs et Horbostel) soit l'élimination systématique de l'utilisation du corps humain et d'instruments modernes pour produire des sons. Dans cette nouvelle classification, on tente donc d'établir des critères homogènes et d'inclure le corps humain et tous les autres moyens sonores comme instruments musicaux. Le premier critère est le type d'appareil utilisé; quatre types d'appareil ont été retenus :

1. Les parties du corps humain, comme l'appareil phonatoire, les mains, les pieds, sont définies comme étant des *appareils biologiques*.
2. Les *appareils mécaniques* sont ceux qui, construits ou utilisés par l'homme, présentent un système mécanique de production sonore. À l'intérieur de ceux-ci, se trouvent les appareils mécaniques élémentaires, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas fabriqués par l'être humain dans le seul but de faire de la musique (exemple : arc); les appareils mécaniques élaborés sont ceux qui sont construits par l'humain dans le seul but de produire de la musique (exemple : trompette).
3. Les *appareils électroniques* sont ceux qui comportent un système électronique de production sonore (exemple : synthétiseur).
4. Les *appareils mixtes* sont constitués par l'union de deux ou plusieurs types d'appareil soit biologique, mécanique ou électronique. Exemple : la guimbarde est l'union d'un appareil biologique (l'appareil phonatoire) et d'un appareil mécanique (le cadre de métal sur lequel est fixée, à une extrémité, une lamelle de métal).

Par ailleurs, la définition des types d'appareil ne suffit pas à établir une classification organologique détaillée. Il est donc essentiel d'y insérer également les modes d'excitation de chaque instrument. Le relevé des différents modes d'excitation constitue une recherche qui demanderait plusieurs années. C'est pourquoi les pages qui suivent contiennent quelques exemples non exhaustifs de la définition des modes d'excitation en rapport avec les différents types d'appareil.

Telle qu'elle a été conçue, cette classification instrumentale permet d'avoir une vision globale de l'activité musicale dans une formation sociale donnée. De plus, elle tend à établir une première relation entre la musicologie et l'ethnologie par le choix des trois variables fondamentales inhérentes à toute expression musicale.

* VEILLET, C. et C. MONTPETIT. **Musique inuit du Québec arctique : contribution à une méthode d'analyse en anthropologie de la musique**, Département d'anthropologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1979, 159 p.

CLASSIFICATION INSTRUMENTALE

Description de contenu pour la 1^{re} et la 2^e année du secondaire

Secondaire		Type d'appareil utilisé	Mode de production		Exemples d'instruments ou de moyens sonores		
1 ^{re}	2 ^e		Système excitateur	Système amplificateur			
•	•	BIOLOGIQUE					
		• Voix, souffle, bouche et appareil phonatoire	• Cordes vocales • Passage de l'air entre les cordes vocales • Muscles de la bouche	• Cavités de formes complexes et variables • Parois membraneuses ou osseuses de formes complexes et variables (ex. : résonateurs et points vibratoires)	Voix chantée Voix parlée		
	•	• Corps	• Mains • Pieds • Gestes et mouvements générateurs de sons	• Cavités de formes variables • Parois membraneuses ou osseuses de formes complexes et variables • Environnement physique	Diverses parties du corps		
	•	MÉCANIQUE					
	•	• Élémentaire	• Objets de l'environnement producteurs de sons soumis à diverses manipulations	• Cavités de formes variables • Parois de formes variables	Arc Papier Coquillage Bouteille vide	Bouchon de bouteille Feuille de métal Tuyau Autre	
•	•	• Elaboré	• Cordophones . cordes frottées (avec archet) . cordes pincées (avec doigts, plectre ou procédé mécanique) . cordes frappées (avec marteau, bâton, baguette ou main)	• Caisse de résonance en bois	<u>Cordes frottées</u> Violon Alto Violoncelle Contrebasse	<u>Cordes pincées</u> Guitare Harpe Mandoline	<u>Cordes frappées</u> Piano

Secondaire		Type d'appareil utilisé	Mode de production		Exemples d'instruments ou de moyens sonores
1 ^{re}	2 ^e		Système excitateur	Système amplificateur	
			• Aérophones Air insufflé dans un tuyau muni d'une ouverture de type : . biseau (air qui se fend sur une arête appelée biseau) . anche . embouchure (son produit par la vibration des lèvres dans l'embouchure) Air insufflé par une soufflerie	• Pavillon de forme et de matériau variables • Tube de longueur et de matériau variables	<u>À biseau</u> Flûte à bec Flûte traversière Piccolo <u>À anche</u> . <u>à anche simple</u> . <u>à anche double</u> . <u>à anche vibrante</u> Saxophone Clarinette Clarinette basse Hautbois Cor anglais Basson Contrebasson <u>À embouchure</u> Trompette Cor français Trombone Baryton Tuba <u>À soufflerie</u> Orgue à tuyau Accordéon
			• Idiophones (à percussion) - entrechoquement de deux ou de plusieurs composantes - lame de bois ou de métal frappée par une baguette - lame de métal frappée par un marteau - friction de deux ou de plusieurs composantes	• Caisse de résonance de forme et de grosseur variables en bois ou en métal	À sons déterminés <u>À clavier</u> Glockenspiel Célesta Xylophone Métallophone Vibraphone Marimba Cloches tubulaires <u>Autre</u> Gong À sons indéterminés Cymbales Triangle Grelots Cloche à vache Tambourine Tam-tam Autre Blocs chinois Castagnettes Maracas Claves Blocs de bois Autre Blocs sablés Crécelle Autre

Secondaire		Type d'appareil utilisé	Mode de production		Exemples d'instruments ou de moyens sonores		
1 ^{re}	2 ^e		Système excitateur	Système amplificateur			
•	•	ÉLECTRONIQUE MIXTE (Union de deux ou de trois types d'appareils utilisés)	• Membranophones (à percussion) Membrane tendue sur une caisse de résonance ou sur un cadre et mise en vibration de la façon suivante : . frappée avec main ou baguette . par friction (ou frottement) . par pincement . par courant d'air • Union de membranophones et d'idiophones	• Caisse de résonance de forme et de grosseur variables en bois ou en métal	<u>À sons déterminés</u> Timbale Timbales (latin)	<u>À sons indéterminés</u> Grosse caisse Caisse claire Tambour Bongo Conga Autre	
			• Clavier	• Amplificateur relié électroniquement au système excitateur	Batterie Tambour de basque Autre Synthétiseur		
			• Cordes pincées • Cordes étirées • Membrane frappée avec baguette	• Amplificateur relié électroniquement au système excitateur	<u>Cordes pincées</u> Guitare électrique Basse électrique Autre	<u>Cordes étirées</u> Ondes Martenot Autre	<u>Membrane frappée</u> Batterie électronique (<i>pads</i>) Autre
			• Appareil phonatoire et lamelle de métal	• Cavités de formes complexes et variables	Guimbarde Autre		
•	•	• Biologique et mécanique élaboré	• Appareil phonatoire et lamelle de métal	• Cavités de formes complexes et variables	Guimbarde Autre		
		• Biologique et mécanique élémentaire	• Pied frappant le sol	• Paroi de revêtement divers	Tapements de pieds (podorythmie) Autre		

ANNEXE 5**UNE NOUVELLE CLASSIFICATION INSTRUMENTALE**
Information à l'intention du personnel enseignant

La classification instrumentale utilisée dans le présent programme permet de situer dans un contexte global l'ensemble des instruments utilisés à diverses époques, dans divers styles musicaux, par des individus de différentes cultures.

À cet effet, on propose ici, à titre d'information, une version détaillée, bien que non exhaustive, de la classification instrumentale présentée à l'annexe 4.

Type d'appareil utilisé	Mode de production	
	Système excitateur	Système amplificateur
BIOLOGIQUE • Voix, souffle, bouche et appareil phonatoire • Corps MÉCANIQUE • Élémentaire • Élaboré	• Cordes vocales • Passage de l'air entre les cordes vocales • Muscles de la bouche • Mains • Pieds • Aisselles • Gestes et mouvements générateurs de sons • Objets de l'environnement producteurs de sons soumis à diverses manipulations • Cordophones . cordes frottées (avec archet) . cordes pincées (avec doigts, plectre ou procédé mécanique) . cordes frappées (avec marteau, bâton, baguette ou main) . cordes étirées . mixte (plus d'un type de système excitateur) • Aérophones Air insufflé dans un tuyau muni d'une ouverture de type : . biseau (air qui se fend sur une arête appelée biseau) . anche . embouchure (son produit par la vibration de lèvres dans l'embouchure) Air insufflé par une soufflerie	• Cavités de formes complexes et variables • Parois membraneuses ou osseuses de formes complexes et variables (ex. : résonateurs et points vibratoires) • Cavités de formes variables • Parois membraneuses ou osseuses de formes complexes et variables • Environnement physique • Cavités de formes variables • Parois de formes variables • Caisse de résonance en bois • Caisse de résonance faite de fruits vidés • Pavillon de forme et de matériau variables • Tube de longueur et de matériau variables

Type d'appareil utilisé	Mode de production	
	Système exciteur	Système amplificateur
ÉLECTRONIQUE MIXTE (Union de deux ou trois types d'appareils utilisés) • Mécanique et biologique • Biologique et mécanique élaboré • Biologique et mécanique élémentaire	• Idiophones (à percussion) . entrechoquement de deux ou de plusieurs composantes . lame de bois ou de métal frappée par une baguette . lame de métal frappée par un marteau . friction de deux ou de plusieurs composantes • Membranophones (à percussion) Membrane tendue sur une caisse de résonance ou sur un cadre et mise en vibration de façon suivante : . frappée avec main ou baguette . par friction (ou frottement) . par pincement . par courant d'air • Union de membranophones et d'idiophones	• Caisse de résonance de forme et de grosseur variables en bois ou en métal • Caisse de résonance de forme et de grosseur variables en bois ou en métal • Caisse de résonance de forme et de grosseur variables en bois ou en métal • Air ambiant • Amplificateur relié électroniquement au système exciteur
	• Clavier • Bouton de contrôle • Contrôle digital	• Amplificateur relié électroniquement au système exciteur
	• Cordes pincées • Cordes étirées • Membrane frappée avec baguette	• Amplificateur relié électroniquement au système exciteur
	• Appareil phonatoire et lamelle de métal • Autre • Pieds frappant le sol • Autre	• Cavités de formes complexes et variables • Paroi de revêtement divers

INSTRUMENTS OU MOYENS SONORES

Type d'appareil utilisé	Exemples d'instruments ou de moyens sonores				
BIOLOGIQUE	Note, <i>Les exemples d'instruments sont classés en trois groupes :</i> ◆ <i>instruments anciens</i> ■ <i>instruments traditionnels et modernes d'ici</i> ▼ <i>instruments dits «ethniques»</i>				
• Voix, souffle, bouche et appareil phonatoire	■ Voix chantée et parlée ◆ ▼ Chants de gorge inuit (Katajjait) Autre				
• Corps	◆ Diverses parties du corps ■ ▼				
MÉCANIQUE					
• Élémentaire	◆ Arc <u>Autres</u> Papier Coquillage Bouteille Bouchon de bouteille Feuille de métal Tuyau Autre				
• Elaboré	• Cordophones <u>Cordes frottées avec archet</u> ◆ Crouth celtique Vièle Trompette marine Viole de gambe Pochette Autre ■ Violon Alto Violoncelle Contrebasse ▼ Tautirut Sârangi Chikara Autre <u>Cordes pincées (avec doigts, plectre ou procédé mécanique)</u> Arc musical Monocorde Théorbe Lyre Cithare Guitare Harpe Mandoline Banjo Koto Sitar Balalaïka Clavecin Virginal Épinette Rebec Chitarrone Bouzouki Tâmbura Zither Bandoura Luth Psaltérion Vihuela Barbitos Autre Charango Ukulele Banjoline Autre <u>Cordes frappées (avec bâton, marteau, baguette ou main)</u> Tympanon Clavicorde Cymbalum Piano-forte Autre Piano Dulcimer Berimbau Vina hindoue Autre				

Type d'appareil utilisé	Exemples d'instruments ou de moyens sonores				
MÉCANIQUE • Élaboré (suite)	• Cordophones (suite) <u>Cordes étirées</u> ♦ <u>Mixte (plus d'un type de système excitateur)</u> Autre Vielle à roue Harpe éolienne Autre • Aérophones <u>À biseau</u> <u>À anche</u> <u>à anche simple</u> <u>à anche double</u> <u>à anche vibrante</u> <u>À embouchure</u> ♦ Aulos Olifant Pipeau Tibia Autre ■ Flûte à bec Flûte traversière Piccolo ▼ Ocarina Quena Flûte de Autre ♦ <u>À soufflerie</u> Harmonium Autre ■ Orgue à tuyaux Accordéon ▼ Cornemuse Biniou Musette Bandonéon Autre Chalumeau Bombarde Cromorne Autre Saxophone Clarinette Clarinette basse Hautbois Cor anglais Basson Contrebasson Autre Autre Autre Loure Trompette à coquille Cornet à bouquin Serpent Saqueboute Autre Trompette Cornet Flugelhorn Cor français Trombone Baryton Tuba Cor des Alpes Trompette tibétaine Autre				

Type d'appareil utilisé	Exemples d'instruments ou de moyens sonores							
MÉCANIQUE • Élaboré (suite)	• Membranophones À sons déterminés ■ Timbale ▼ Timbales (latin)				À sons indéterminés ■ Grosse caisse Caisse claire Tambour Bongo Conga Autre ▼ Tablas Bombo Nagara Autre			
	• Idiophones À sons déterminés À clavier ■ Glockenspiel Célesta Xylophone Métallophone Vibraphone Marimba Cloches tubulaires				À sons indéterminés ♦ Cloche Sistre Violon à clous Autre			
	▼ Balafon Autre		■ Cymbales Triangle Grelots Cloche à vache Tambourine Tam-tam Autre			Blocs chinois Castagnettes Maracas Claves Blocs de bois Autre		Blocs sablés Crécelle Autre
	▼ <u>Autres</u> Sansa (piano à pouce) Gong Autre		▼ Gamelan Autre					
	• Union de membranophones et d'idiophones ■ Batterie Tambour de basque							

Type d'appareil utilisé	Exemples d'instruments ou de moyens sonores
ÉLECTRONIQUE	■ Synthétiseur - Autre
MIXTE	■ • Mécanique et biologique <u>Cordes pincées</u> - Guitare électrique - Pedal Steel Guitar - Basse électrique - Stick - Autre <u>Cordes étirées</u> - Ondes Martenot - Autre <u>Membrane frappée avec baguettes</u> - Batterie électronique (<i>pads</i>) ▼ • Biologique et mécanique - Guimbarde - Podorythmie (tapements de pieds) - Autre

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Note : Les astérisques qui précèdent les titres indiquent les ouvrages cités dans le présent programme.

ABRAN, Henri. *L'influence de la musique sur l'apprentissage, le comportement et la santé*, Montréal, Québec/Amérique, 1989, 229 pages.

ALLAL, Louise. *Vers une pratique de l'évaluation formative*, Bruxelles, De Boeck, 1991, 158 pages.

BAIL, Louise. *Pour une spécification du programme - L'Histoire d'une démarche*, Direction de la formation générale, ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec, 1991 (document de travail).

BENCRISCUTTO, Frank. «Developing Creativity Through Improvisation», *The Instrumentalist*, San Diego, octobre 1993, p. 39-41.

BERBAUM, Jean. *Apprentissage et formation*, Paris, P.U.F., Collection Que sais-je?, 1984, 128 pages.

BERKOWITZ, Sol, Gabriel FONTRIER et Léo KRAFT. *A New Approach to Sight Singing*, New York, W.W. Norton and Company, 1960, 329 pages.

BLOOM, Benjamin S. *Taxonomie des objectifs pédagogiques, domaine cognitif, tome 2*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 232 pages.

BRUNEAU, Monik. «Vers une évaluation des apprentissages en danse», *Mesure et évaluation en éducation*, Montréal, vol. 15, n^{os} 1 et 2, p. 5-33.

CAMPBELL, Patricia S. «Unveiling the Mysteries of Musical Spontaneity», *M.E.J.*, décembre 1991, p. 21-24.

COLLECTIF. *Appréciation et expression des arts*, Ottawa, Cinquième séminaire de recherche sur les arts, Conseil des Arts du Canada, 1986, 74 pages.

COLLECTIF, *Manuel de la musique*, Montréal, Orbis Lexikon, Centre de psychologie et de pédagogie, 1961, 602 pages.

COLLECTIF. *Comment faire parler les sons*, Direction de la formation générale, ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec, 1990, 159 pages (document de travail).

CONSEIL DE LA COOPÉRATION CULTURELLE. *L'éducation artistique dans une société multiculturelle*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1987, 56 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport 1985-1986 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Gouvernement du Québec, 1987, 64 pages.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Rapport 1982-1983 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Gouvernement du Québec, 132 pages.

* CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'Éducation artistique à l'école, Avis au ministre de l'Éducation*, Gouvernement du Québec, 1988, 53 pages.

* CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles, Avis à la ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science*, Gouvernement du Québec, 1993, 132 pages.

CÔTÉ, Richard L. *Psychologie de l'apprentissage et enseignement*, Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, 1987, 287 pages.

Définition du domaine, Musique 1^{er} cycle - 2^e cycle du secondaire, Direction générale des programmes, ministère de l'Éducation du Québec, Gouvernement du Québec, 1989, 15 pages.

EISNER, Elliot W. *The Art of Educational Evaluation, a Personal View*, Philadelphie, The Falmer Press, 1985, 275 pages.

* *Évaluation des programmes d'études, Rapport global, musique, 1^{er} cycle du secondaire*, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 16-7543-06, 1990, 64 pages.

FARBER, Anne. «Speaking the Musical Language», *M.E.J.*, décembre 1991, p. 31-34.

FONTAINE, France. *Les objectifs d'apprentissage*, Montréal, Université de Montréal, Service pédagogique, 1980, 110 pages.

GRÉGOIRE, Réginald. *L'enseignement des arts tel qu'il se pratique, selon 30 enseignants et enseignantes, dans les écoles publiques francophones du Québec*, Québec, 1987, 73 pages (document inédit).

Guide d'évaluation en classe, Musique 1^{re} secondaire, Direction générale du développement pédagogique, ministère de l'Éducation du Québec, Gouvernement du Québec, 1984, 86 pages.

Guide pédagogique Musique, Primaire, second cycle, ministère de l'Éducation, Québec, 1982, 108 pages.

HARROW, Anita J. *Taxonomie des objectifs pédagogiques, domaine psychomoteur, tome 3*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977, 125 pages.

* HILLMAN-CHARTRAND, Harry. *Les arts, aptitudes liées à la consommation dans l'économie postmoderne*, Ottawa, Conseil des Arts du Canada, 1986, 87 pages.

HONEGGER, Marc. *Science de la musique, Dictionnaire de la musique, tomes 1 et 2*, Paris, Bordas, 1976.

KRATHWOHL, David, Benjamin S. BLOOM et Bertram B. MASIA. *Taxonomie des objectifs pédagogiques, tome 2, domaine affectif*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1970, 231 pages.

KRATUS, John. «Structuring the Music Curriculum for Creative Learning», *M.E.J.*, mai 1990, p. 33-37.

L'école québécoise - Énoncé de politique et plan d'action, ministère de l'Éducation, Québec, 1979, 163 pages.

* *L'industrie culturelle et le rayonnement international de Montréal, Rapport du groupe de travail sur les industries culturelles*, La Chambre de commerce de Montréal, le Bureau de Commerce de Montréal, Montréal, 1986.

La politique culturelle du Québec, Extrait du mémoire déposé par la Commission des biens culturels du Québec à la Commission parlementaire sur la culture, Gouvernement du Québec, 1992, 150 pages.

LEGENDRE, Renald. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Larousse, 1988, 680 pages.

* LEHMAN, D. *Le rôle de la musique dans la suggestopédie*, Centre de recherche mnémologique, Université K. Marx, Leipzig, 1973.

LEWY, A. *The Nature of Curriculum Evaluation*, New York, Longman, 1977.

MARTENOT, Maurice. *Principes fondamentaux d'éducation musicale et leur application*, Paris, Éditions Magnard, 1970, 192 pages.

McCAUGHEY, Claire. *Arts Education in Canada, An Exploratory Study*, Ottawa, The Canada Council, 1988, page 32 (citant le College Entrance Examination Board, New York, 1985).

* McCAUGHEY, Claire. *A Survey of Arts Audience Studies : A Canadian Perspective 1967-1984*, Ottawa, Conseil des Arts du Canada, 1984, 76 pages.

McLUHAN, Marshall. «The Eye and the Ear and the Hemisphere of the Brain», *Future Canada*, vol. 2, n° 4, 1978.

MEADOWS, Eddies. «Improvising Jazz, A Beginner's Guide», *M.E.J.*, décembre 1991, p. 41-44.

OUELLET, André. *L'évaluation créative, une approche systémique des valeurs*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1983, 411 pages.

PARÉ, André. *Créativité et pédagogie ouverte*, Laval, Éditions NHP, 1977, 320 pages.

Politique générale d'évaluation pédagogique, secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire, ministère de l'Éducation, D.M.E.A., Québec, 1981, 23 pages.

Programme d'études. Secondaire, Arts plastiques, ministère de l'Éducation, Québec, 1982, 18 pages.

Programmes d'études des écoles élémentaires, Québec, Département de l'Instruction publique, 1948, 483 pages.

Programmes d'études des écoles secondaires, Québec, Département de l'Instruction publique, 1958, 334 pages.

Programme d'études des écoles secondaires, Arts - Éducation musicale 12 22 (16-3083), Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 1968, 7 pages.

Programme d'études des écoles secondaires, Arts - Éducation musicale, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 1969, 49 pages.

Programme d'études. Primaire, Art, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Québec, 1981, 151 pages.

Programme d'études. Primaire, Éducation physique, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Québec, 1981, 92 pages.

Programme d'études. Primaire, Sciences humaines, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Québec, 1981, 62 pages.

Programme d'études, Secondaire, Musique, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Québec, 1981, 83 pages.

PTITO, Maurice, et Franco LEPORE. «La communication entre les hémisphères cérébraux», *Inter-face*, vol. 14, n° 1, janvier-février 1993, p. 14-22.

* *Rapport Parent*, tome 3, chapitre 1, n° 10, ministère de l'Éducation, Québec (Province), 1965, 391 pages.

Rapport sur l'enseignement des arts au primaire et au secondaire. Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation du Québec, 1985, 39 pages.

REDFERN, H.B. *Questions in Aesthetic Education*, Londres, Allen and Unwin, 1986, 125 pages.

Réflexions sur les concepts de base, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 1993, 23 pages.

REUCHSEL, Amédée. *Théorie complète de la musique*, Paris, Philppo Éditeur, 1924, 153 pages.

RICARD, Gisèle. *On peut parler de création sonore et/ou musicale. On peut aussi parler de composition expérimentale et/ou musicale*. Direction de la formation générale des jeunes, ministère de l'Éducation du Québec, Québec 1990, 22 pages (document de travail).

* RIOUX, Marcel, et autres. *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, Québec, tome I, 1969, 298 pages.

ROBINSON, Floyd G., John A. ROSS et Floyd WHITE. *Curriculum Development for Effective Instruction*, Toronto, Oise Press, 1985, 354 pages.

ROBINSON, Ken. «The Arts in the National Curriculum», *The Arts in Schools Project*, vol. 7, décembre 1987, p. 2-3.

Sommet sur l'avenir de la formation musicale au Québec, Compte rendu des délibérations du Sommet, 1988, 91 pages.

STONE, Kenneth. *Music Notation in the Twentieth Century*, Londres/New York, Norton and Company, 1980.

TAYLOR, Rod. *Educating for Art, Critical Response and Development*, Burnt Mill, Harlow, Longman, 1986, 327 pages.

The Arts in Schools : Principles, Practices and Provision, Calouste Gulbenkian Foundation, Londres, 1982, 168 pages.

The Protestant School Board of Greater Montreal, *Annual Reports of 1847-1871*, Montréal, 1872.

VALLIÈRES, Claude. *L'évaluation de la voix*, Commission scolaire de Bellechasse, Saint-Charles, 1990, 15 pages (document inédit).

* VEILLET, Céline, et Carmen MONTPETIT. *Musique inuit du Québec arctique : contribution à une méthode d'analyse en anthropologie de la musique*, Département d'anthropologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1979, 159 pages.

COORDINATION ET CONCEPTION

Isabelle Aubin

Responsable des programmes d'arts

**RECHERCHE, CONCEPTION
ET RÉDACTION**

Claude Vallières

Consultant en pédagogie musicale

COLLABORATION

Louise Bail

Commission scolaire Des Mille-Îles

Céline Veillet

Commission scolaire de Lévis-Bellechasse

SECRÉTARIAT

Sylvie Gagné

Direction de la formation générale des jeunes

Jacinthe Bergeron

Informatique Jacinthe Bergeron Enr.

CONSULTATION

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la conception du présent document et tout particulièrement les membres du comité consultatif :

Carole Bellavance, Commission scolaire Beauport

Georges Bouchard, ministère de l'Éducation

Gilbert Bourgoin, Commission des écoles protestantes du Grand Montréal

Michèle Clerk, Commission des écoles catholiques de Montréal

André Grenier, Commission des écoles catholiques de Montréal

Diane Huppé, Commission scolaire La Neigette

André Lapointe, École secondaire Mont-Saint-Sacrement

Sylvain Ouellet, Commission scolaire du Lac Saint-Jean

Allan Patenaude, ministère de l'Éducation

Luce Roy, Commission scolaire Des Îlets

Michel Saint-Amant, Commission scolaire des Laurentides

**DIRECTION DE LA FORMATION
GÉNÉRALE DES JEUNES**

Alain Mercier

Directeur par intérim